PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

24 NOVEMBRE 2009

DECISIONS

- Conférence du vendredi 11 décembre 2009 animée par Madame Marie-pierre TRESBAILES sur le thème mission du FRAC Aquitaine et parcours de la collection. (Pôle Culture et Patrimoine)
- Conférence du mardi 15 décembre 2009 animée par Monsieur François MICAHUD sur le thème l'art vivant aux origines du musée d'art moderne de la ville de Paris. (Service des Musées)
- Rétrocession de terrain à Monsieur Serge SAUSSAIN (Service des Cimetières).
- Budget annexe Self Bosquet Emprunt Dexia Crédit de France (Service Financier)
- Réduction du prix de vente des catalogues « Inspirations médiévales », et « Mont de marsan Sculptures 7 », édités par le Musée Despiau-Wlérick à partir du 2 janvier 2010.
- Convention avec la section tennis de table du Stade Montois pour l'année 2010 dans le cadre du PARI, du Contrat Educatif Local et du Centre de Loisirs.
- Convention avec la section Escrime du Stade Montois pour l'année 2010 dans le cadre du PARI, du Contrat Educatif Local et du Centre de Loisirs.
- Convention avec le Théâtre des Lumières pour l'année 2009 dans le cadre du PARI.
- Convention Théâtre des deux mains intervention le 19-12-09 au théâtre du PEGLE :
 « C'est encore au Péglé et nul part ailleurs ».

Président : Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, **Maire**

Présents:

M. BAYARD Hervé, M. TORTIGUE Bertrand, Mme DAVIDSON Chantal, Mme LUTZ Chantal, M. PINTO Jean-Pierre, M. HANNA Edmond, Mme BOURDIEU Marie-Christine, M. SOCODIABEHERE Thierry **Adjoints au Maire**,

Mme BOUDE Jeanine, M. BOUSQUET Olivier, M. BUCHI Arsène, Mme COUTURIER Chantal, Mme DUPOUY-VANTREPOL Catherine, M. HEBA Farid, Mme Akia LAFONT, M. LAGOEYTE Jean-François, Mme LAMAISON Jeannine, M. MEGE Michel, Mme Guylaine NAILLY, Mme PICQUET Catherine, M. ROUFFIAT Bruno, M. EYRAUD Philippe, Mlle DAUGA Ségolène, M. LAGRAVE Renaud, Mme LUCY Rose, M. BACHE Alain, Mlle AVANT Sophie, Mme PEGUY Michèle, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme HILLCOCK Anne-Marie, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur BAYARD Hervé,

M. TACHON Nicolas, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Chantal COUTURIER,

Madame, TAILLET-TAUZY Claude, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Chantal DAVIDSON,

Madame DARTEYRON Eliane, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Jeannine LAMAISON,

M. GUERINI Jean-Philippe, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Rose LUCY, M. EL BAKKALI Abdallah, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Renaud LAGRAVE.

Secrétaire de séance : Monsieur Arsène BUCHI.

Début de séance à 19 h 00

Je vous propose d'approuver le procès verbal du dernier conseil municipal, y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, pas d'avis contre, pas d'abstention, il est donc entériné.

Nous avons en ouverture à procéder à l'installation d'un conseiller municipal, qui ne demande pas de délibération mais il se doit que nous l'accueillons. Monsieur Bernard DEPONS a démissionné pour des raisons personnelles et, est donc remplacé par Monsieur Philippe EYRAUD, ici présent, à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous sommes heureux qu'il rejoigne nos troupes pour pouvoir mettre toutes ses compétences à notre service et surtout à celle de la ville.

Délibération n°1:

Création d'un 10ème poste d'Adjoint au Maire.

Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan.

Madame le Maire informe son Conseil Municipal de la nécessité de créer un 10^{ème} poste d'Adjoint au Maire afin de palier à un surcroît de travail dû au développement de la Commune.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal de Mont-de-Marsan détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 10 Adjoints.

En conséquence, je vous propose de fixer à 10 le nombre de postes d'Adjoints au Maire, poste qui n'était pas créé. Je souhaite donc que ce poste de $10^{\text{ème}}$ adjoint soit dévolu à la politique de la Ville. Cela ne conditionne pas le nombre de postes d'adjoints, mais je souhaite faire connaître quelle délégation je vais donner à l'adjoint qui occupera ce poste.

Monsieur Renaud LAGRAVE: On ne prendra pas part au vote Madame le Maire.

Madame le Maire : Bien , vous ne prenez pas part au vote

Le Conseil Municipal à l'unanimité, L'opposition ne prend pas part au vote, Ouï l'exposé du rapporteur,

Approuve la création d'un 10^{ème} poste d'Adjoint au Maire

Délibération n°2

Election d'un 10^{ème} Adjoint au Maire.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan.

Madame le Maire demande à son Conseil Municipal de procéder au vote du 10^{ème} Adjoint au Maire

Madame le Maire précise que le vote se fera à bulletin secret, désigne en tant que secrétaire Madame Guylaine NAILLY, Conseillère Municipale, en tant qu'assesseurs Monsieur Farid HEBA, Conseiller Municipal et Mademoiselle Ségolène DAUGA, Conseillère Municipale.

Madame le Maire, demande qui est candidat pour cette élection.

Madame Catherine PICQUET se porte candidate.

Madame le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement des bulletins.

Madame Catherine PICQUET: 28 voix pour et 7 bulletins Blancs

Madame le Maire déclare Madame Catherine PICQUET élue en tant que 10^{ème} Adjoint au Maire.

Madame Rose LUCY: Il n'y avait qu'un candidat au poste d'adjoint?

Madame le Maire : Je l'ai demandé et il n'y a qu'une personne qui a levé la main. J'ai regardé et personne d'autre n'a levé la main.

Madame le Maire: Avant le dépouillement, vous comptez les bulletins s'il vous plaît. Le résultat est de 28 votes favorables et 7 blancs. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la délégation qui lui sera confiée est la politique de la ville mais en fait c'est une fonction qu'elle mène déjà depuis des mois et qu'elle pourra mener avec plus de pouvoir de décision et avec plus de liberté dirons-nous. Félicitations à Madame Catherine PICQUET.

Résultat du scrutin : nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de bulletins blancs : 7 Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Madame Catherine PICQUET est élue 10^{ème} Adjoint.

Délibération n°3

Remplacement de Monsieur Bernard DEPONS membre de deux Commissions Municipales « Développement Durable, Environnement » et- « Finances, Personnel, Affaires Générales »

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECO, Maire de Mont de Marsan.

Par délibération en date du 03 avril 2008, notre assemblée municipale a désigné les membres des différentes commissions municipales.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Monsieur Bernard DEPONS à la Commission « Développement Durable, Environnement » et « Finances, personnel, Affaires Générales ».

Le Conseil Municipal est invité à approuver la nomination de Monsieur Philippe EYRAUD, Conseiller Municipal en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS, membres à la Commission « Développement Durable, Environnement » et « Finances, personnel, Affaires Générales ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- **Approuve** la nomination de Monsieur Philippe EYRAUD, Conseiller Municipal, en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS.
- Autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à procéder à la signature de toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

Délibération n°4

Remplacement de Monsieur Bernard DEPONS membre de la Commission de Délégation de Service Public.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan

Par délibération en date du 03 avril 2008, notre assemblée municipale a désigné les membres de la Commission de Délégation de Service Public,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Monsieur Bernard DEPONS à la Commission de Délégation de Service Public en tant que membre titulaire,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la nomination de Monsieur Philippe EYRAUD, Conseiller Municipal en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS, membre titulaire de la Commission de Service Public.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- **Approuve** la nomination de Monsieur Philippe EYRAUD, Conseiller Municipal, en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS.
- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à procéder à la signature de toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

Délibération n°5

Remplacement de Monsieur Bernard DEPONS membre à la Commission Communale de Sécurité.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan.

Par délibération en date du 03 avril 2008, notre assemblée municipale a désigné les membres de la Commission Communale de Sécurité.

Par délibération en date du 11 mai 2009, notre assemblée municipale a désigné Monsieur Bernard DEPONS, en remplacement de Monsieur Arsène BUCHI, en qualité de membre titulaire de la Commission Communale de Sécurité.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Monsieur Bernard DEPONS à la Commission Communale de Sécurité,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la désignation de Madame Jeannine BOUDE, Conseillère Municipale, en tant que membre titulaire et Monsieur Philippe EYRAUD, Conseiller Municipal, en tant que membre suppléant de la Commission Communale de Sécurité, en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS, membre titulaire de la Commission Communale de Sécurité.

Le conseil municipal Ouï l'exposé du rapporteur

- Approuve la désignation de Madame Jeanine BOUDE, Conseillère Municipale, en tant que membre titulaire et Monsieur Philippe EYRAUD, Conseiller Municipal, en tant que membre suppléant de la Commission Communale de Sécurité, en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS, membre titulaire de la Commission Communale de Sécurité.
- Autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à procéder à la signature de toutes pièces ou formalités s'y rapportant.

Délibération n°6

Remplacement d'un membre titulaire de la Commission Technique Paritaire

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan.

Madame le Maire informe son Conseil Municipal de la nécessité du remplacement de Monsieur Bernard DEPONS, membre titulaire de la Commission Technique Paritaire,.

Par délibération en date du 3 avril 2008 notre assemblée municipale a désigné 10 membres pour participer à la commission Technique Paritaire.

Monsieur Bernard DEPONS, membre titulaire de la Commission Technique paritaire doit être remplacé, il convient donc de pourvoir à son remplacement.

Je vous propose donc de désigner :

- Monsieur Philippe EYRAUD, Conseiller Municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité

Ouï l'exposé du rapporteur

APPROUVE la désignation de Monsieur Philippe EYRAUD en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS, en qualité de membre titulaire de la Commission Technique Paritaire.

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°7

Remplacement de Monsieur Bernard DEPONS, membre titulaire de la Communauté d'Agglomération du Marsan.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan

Par délibération en date du 3 avril 2008 notre assemblée municipale a désigné les membres de la Communauté d'Agglomération du Marsan.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Monsieur Bernard DEPONS à la Communauté d'Agglomération du Marsan.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la désignation de Madame Catherine DUPOUY-VANTREPOL, en tant que membre titulaire, qui était jusque là suppléante et Monsieur Philippe EYRAUD, en tant que membre suppléant, en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS, membre titulaire à la Communauté d'Agglomération du Marsan.

- 21 : 30 Monsieur Renaud LAGRAVE : Madame le Maire, étant donné que nous avions déjà eu ce débat sur les représentations de l'opposition à la Communauté d'Agglomération du Marsan il y a un petit moment, on va profiter de ce dossier pour vous proposer une autre candidature, en l'occurrence celle de Monsieur Alain BACHE pour l'opposition. Je rappelle qu'il n'y a qu'un seul délégué de l'opposition qui siège à la Communauté d'Agglomération contre quatre précédemment dans la précédente mandature. C'est peut être l'occasion de réparer ce choix qui avait été fait il y a deux ans. On vous propose donc la candidature de Monsieur Alain BACHE pour la Communauté d'Agglomération.
- 22.18 : Madame le Maire : Avons-nous pris des bulletins ? Oui ? Nous allons donc voter puisque nous avons le matériel. Je vous propose donc de passer au vote. Soit Madame Catherine DUPOUY VANTREPOL soit Monsieur Alain BACHE pour le poste de titulaire, ou Monsieur Philippe EYRAUD ou Madame Rose LUCY, pour le poste de suppléant.

Catherine DUPOUY VANTREPOL et Monsieur Philippe EYRAUD, 27 voix et Monsieur Alain BACHE et Madame Rose LUCY, 8 voix.

Résultat du scrutin : nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de bulletins : 7

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Madame Cathy DUPOUY VANTREPOL et Monsieur Philippe EYRAUD sont élus.

Le conseil municipal à la majorité Ouï l'exposé du rapporteur

APPROUVE la désignation de Madame Catherine DUPOUY-VANTREPOL, en tant que membre titulaire et Monsieur Philippe EYRAUD, en tant que membre suppléant, en remplacement de Monsieur Bernard DEPONS, membre titulaire à la Communauté d'Agglomération du Marsan.

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°8

Débat d'orientations budgétaires pour 2010 – Ville de MONT DE MARSAN

Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Introduction

Le DOB a été crée en 1992 et a pour but de **renforcer la démocratie participative** en instaurant une discussion au sein de notre assemblée sur les **priorités** et les **évolutions de la situation financière** de la collectivité. Ce faisant, il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif et Débat d'Orientation Budgétaire).

Il doit donc se concevoir comme un **outil pédagogique** associant la majorité et la minorité. Ce préalable rappelé, **cette première étape du cycle budgétaire** (24 novembre, DOB et 17 décembre, vote du budget 2010) est donc pour nous l'occasion de faire le point sur la situation financière de notre commune et ensuite de discuter des orientations budgétaires pour 2010 après avoir analysé le contexte international et national.

1. Le contexte international et national :

- une nouvelle année difficile.

1.1 Contexte international: une reprise fragile

Selon l'OCDE, la reprise économique qui s'est amorcée il y a quelques mois dans plusieurs pays asiatiques (surtout en Chine) a désormais gagné l'ensemble des pays de la zone OCDE. Cependant la croissance sera fragile (zone euro, +0,9 %, zone OCDE +1,9% et Etats-Unis +2:5%) car elle est freinée, les ménages, les entreprises et les Etats devant reconstituer leurs comptabilités (taux d'épargne par exemple). Dans ces conditions, le chômage devrait continuer à progresser (+ 7,6 % aux E.U. pour arrivé à 9,9% et + 12,8 % dans la zone euro

pour atteindre 10,6%) et l'inflation, déjà faible' sera encore soumise à des pressions à la baisse (E.U +1,4% et zone euro + 0,9%).

1.2 Contexte national: l'incertitude

En France, l'évolution du PIB pour 2009 devrait être de -2.2% et les prévisions pour 2010 oscillent entre +0.2% et +2.5% reflétant bien le **contexte d'incertitude** actuel. La consommation est, depuis juin 2009, atone notamment en raison de la dégradation de l'emploi (le taux de chômage resterait supérieur à 9% en 2010) qui limite le pouvoir d'achat. Il en est de même de l'investissement des ménages ou des entreprises. Le seul facteur positif repose sur les exportations qui sont de nouveaux en hausse.

L'inflation devrait donc à nouveau être limitée en 2010 (autour de 1%) après 0,7% en 2009. Le PLF 2010 prévoit 1,2%.

Incertitude également sur les mesures pour les collectivités locales, les discussions parlementaires qui ont débuté le 20 octobre vont se poursuivre jusqu'en décembre. C'est surtout **au plan fiscal** que la **visibilité est la plus difficile**. La réforme de la TP, 26 milliards en 2010, maintiendrait l'assiette d'imposition actuelle (bases foncières et valeur ajoutée) sous la forme d'une contribution économique territoriale (CET) divisée en cotisation locale d'activité (CLA) et en cotisation complémentaire(CC). 2010 sera une année de transition pour les collectivités locales, les conséquences de cette réforme commenceront à être sensible en 2011. Par contre pour les entreprises la baisse de la fiscalité se fera sentir dès 2010. Il nous **faudra être vigilant** pour analyser les conséquences et surveiller s'il y a ou non érosion de l'enveloppe normée. A priori, les recettes fiscales des communes et des EPCI devraient augmenter par rapport à l'ancien système et diminuer pour les départements et les régions d'après Ressources Consultants Finances.

S'il existe des incertitudes, il existe également des **certitudes pour les communes**, les principales mesures pour 2010 ont déjà été définies.

- -Les **bases fiscales**, dont l'Etat gère l'évolution, **augmenteront de 1,2%.** (2,5% en 2009).
- -Mise en place de la Taxe carbone (17€/ tonne) mais qui serait compensée également pour les collectivités selon M. Fillon au congrès des maires.
- -La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) intégrée à la DGF sera égale à celle notifiée en 2009 augmentée de l'évolution globale de l'enveloppe allouée aux communes entre 2009 et 2010. La réforme de la DSUCS engagée en 2009 est reportée, pour sa deuxième étape, à 2011.
- -Ecrêtement de 3,5% du complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes :
- -La **dotation d'équipement des communes** auparavant indexée sur l'évolution de l'investissement de l'Etat (taux négatif cette année) évolue en fonction de l'inflation prévisionnelle (+1,2%).
- Au total, « **l'enveloppe normée** » qui regroupe la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales à l'exception cette année du FCTVA, ne progresse plus que de la moitié de l'inflation prévisionnelle (+ **0,6%**) alors qu'en 2009 c'était la totalité de l'inflation qui était prise en compte. Il faut inclure le FCTVA pour que la progression soit comparable à l'inflation prévisionnelle (+1,2%).

Tableau 1 : les concours financiers de l'Etat en 2010 par rapport à 2009.

Concours de l'Etat	Evolution en %
DGF	+ 0,6
Dotation spéciale instituteur	- 26,0
Dotation élu locale	+ 0,6
Dotations scolaires	+ 1,2
Amendes de police	+ 6,7
Dotations d'ajustement	- 2,3
Dotation de compensation de la TP	- 5,7
Dotation globale d'équipement des communes	+ 1,2
« Enveloppe normée » totale des concours de	+ 0,6
l'Etat	l_
FCTVA	+ 6,4
Total des concours versés par l'Etat	+ 1,2
Subventions des divers ministères	+ 3,5
Subventions diverses	- 83,2
Dégrèvements législatifs	+ 11,4
Total effort financier de l'Etat	+ 3,5

2. Mont de Marsan

2.1 Evolution de la situation financière

C'est un rappel, nous avons voté le C.A. 2008 au premier trimestre 2009 et cela nous permet de vérifier encore une fois que nous tenons nos engagements.

2.1.1 Les recettes : 33 477 000 € en 2008

Budget principal en milliers d'euros

Recettes réelles de fonctionnemer	nt 31 209	33 155	32 648	32 385	33 589	33 477
Impôts et taxes	16 423	17 059	17 709	18 244	19 228	19 462
Dotations et participations	8 552	8 448	8 883	8 892	8 918	8 868
dont DGF	6 678	7 136	7 502	7 607	7 646	7 733
Produits services, domaine, ventes	3 958	3 989	3 528	3 830	4 002	4 128
Autres recettes	2 276	3 659	2 528	1 419	1 441	1 019
dont produits des cessions	0	2 176	998	245	296	34

Deux points à mettre en évidence :

- nous avons arrêté la vente de notre patrimoine (34K€) contre 296K€ en 2007. -la dynamique fiscalité a été cassée ; + 5,4% entre 2006/2007 contre + 1,2 % entre 2007/2008.

2.1.2 Les dépenses : 31 122 000 € en 2008

Budget principal en milliers d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
■ Dépenses réelles de fonctionnement	28 608	28 567	29 600	29 655	30 819	31 122
Charges de personnel (Chap 012)	15 903	16 134	16 727	16 674	17 639	18 139
■ Autres charges de gestion courante	4 235	4 125	4 140	4 097	4 190	3 699
dont subventions de fonctionnement	2 154	2 066	1 633	2 079	2 179	1 669
Charges à caractère général (Chap 011)	6 525	6 652	7 073	7 161	7 353	7 500
Intérêts de la dette	1 242	1 061	953	1 039	1 182	1 306
Autres dépenses	703	595	707	684	455	478

Après des années de hausse proche de 4% (2007 + 3,9%), nous avons limité l'augmentation de nos dépenses à 0,9% en 2008.

Au total nous avons réussit à limiter l'érosion de notre épargne nette hors produit de cession de $-152K \in \ a-23 \ K \in \ .$

Budget principal en milliers

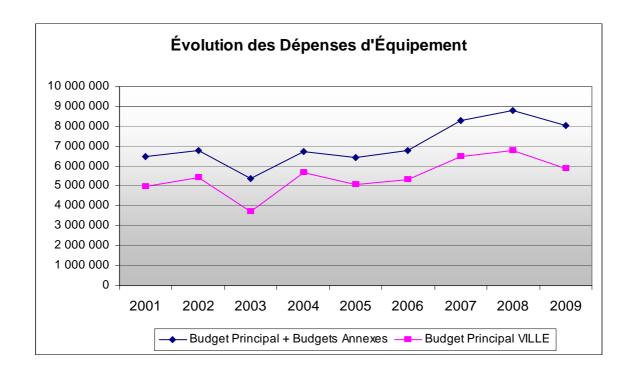
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes de gestion	31 167	30 959	31 482	32 016	33 209	33 432
Dépenses de gestion	26 667	26 914	27 942	27 977	29 214	29 360
Épargne de gestion	4 500	4 045	3 540	4 039	3 995	4 072
Intérêts de la dette	1 242	1 061	953	1 039	1 182	1 306
Épargne brute	2 601	4 588	3 048	2 730	2 770	2 355

Amortissements du capital courant	2 724	2 718	3 255	2 459	2 626	2 344
Épargne nette	-123	1 870	-207	271	144	11
Épargne nette (hors produits des cessions)	-123	-306	-1 205	26	-152	-23

2.1.3 L'investissement : 8 789 588 €

Évolution des Dépenses d' Équipement de 2001 à 2009

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	16/11/2009
Ville	4 972 982	5 413 588	3 711 636	5 656 018	5 076 076	5 328 738	6 457 396	6 767 374	5 896 288
Régie Eaux	475 096	565 928	647 837	284 764	651 895	840 971	1 166 586	872 578	1 126 580
PFM	17 098	23 297	68 666	19 174	40 141	4 800	54 402	99 720	11 158
Assainissement	905 154	671 947	926 522	746 752	667 169	608 475	621 768	947 709	628 328
Parking Midou	0	13 369	0	0	20 008	2 240	0	0	0
Madeleine	98 267	79 484	42 967	32 467	0	0	0	0	0
Géothermie								102 206	74 529
Self Bosquet									27 470
ANRU									289 781
	6 468 598	6 767 613	5 397 629	6 739 175	6 455 289	6 785 224	8 300 152	8 789 588	8 054 134



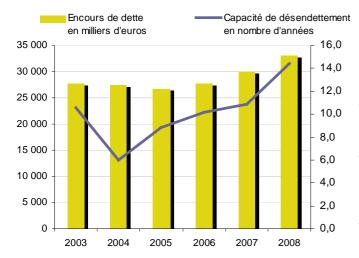
Depuis 2 ans nous avons fortement augmenté le rythme de nos investissements (+ 5,9% par rapport à 2007). Pour 2009, le minimum nécessaire pour obtenir le FCTVA à n+1 a déjà été atteint

Notre taux de réalisation pour 2009 devrait être proche de 80%, contre 61% en 2008, 50% en 2007 et 58% en 2006.

2.1.4 La dette : 33 038 000 €

Budget principal en milliers d'euros

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Encours de dette	27685	27388	26 791	27783	30 064	33 038



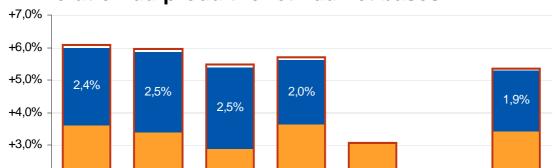
Principaux ratios	MONTDEMARSAN 2008	Mby Régionale	ennes Nationale
Capacité de désendettement (Encours/EB)	14,0	7,8	6,3
Annuité / RRF	10.90%	11.10%	11.25%

L'encours de la dette a augmenté en 2008 d'environ 3 millions, les Restes A Réalisés de 2007 sur 2008 s'étant élevés à 6 millions avec pour l'essentiel l'emprunt comme source de financement.

Nous sommes donc à 14 années d'épargne brute pour rembourser notre dette (moyenne 6,3) contre 10,8 en 2007. Par contre si nous nous intéressons au rapport annuité/ RRF il est de 10,9% contre 11,25% au niveau national. Notre difficulté tient donc à la faiblesse de notre épargne que nous nous devons d'accroître!

2.1.5 La fiscalité : taux inchangés depuis 2008.

Evolution du produit: effet Taux et bases



Notre fiscalité n'évolue qu'en fonction de l'effet base, + 3,1% en 2008, + 2,5% en 2009 et + 1,2% en 2010.

Heureusement car en 2007 l'effort fiscal demandé aux montois était de 40% supérieur à la moyenne nationale.

Principaux ratios		
	Vous	Moyenne nationale
Potentiel fiscal	622	769
Effort fiscal	1,4	1

Rien dans la ville (services, qualité des bâtiments...) ne justifie cet écart !

Le magasine Capital a analysé dans les 451 premières villes de France la charge qui pèse sur les seuls contribuables ne bénéficiant pas d'exonération pour revenus modestes : nous sommes en 2009 au 319ème rang...Si nous nous intéressons uniquement à l'évolution du taux de fiscalité en 2009 nous sommes au 55ème rang.

2.2 Les orientations pour 2010 : réalistes et engagées

En cette année de transition, nous nous devons d'être prudents sans pour autant faillir à nos missions. Nous poursuivrons en 2010 les grandes lignes de notre feuille de route à savoir :

- -Pas de hausse des taux d'imposition
- -Limiter la part des dépenses incompressibles
- -Accroître l'épargne nette disponible pour permettre l'investissement

Nouveautés à prendre en compte : le transfert des bibliothèques à la CAM diminue nos recettes et dépenses d'environ 735 K€ (transfert de charges) et l'obligation faite par la loi de décembre 2007 nous oblige à retracer comptablement (300 K€) les mises à disposition de fonctionnaires municipaux aux associations (nous allouons aux associations une somme identique au cout de la mise à disposition qu'elles doivent nous rembourser).

2.2.1 Réaliste : les principaux postes budgétaires

→ Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est estimé à environ 34,7 millions répartis comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES RECETTES

	34 700 000		34 700 000
total des dépenses			total des recettes
Et amortissement	700 000		700 000
l'investissement	2 100 000		autres recettes
autofinancement pour			800 000
	1 200 000		produits divers
frais financiers			4
doponioco obligatorios	4 800 000		dont réduc -bibliothèques
dépenses obligatoires	300 000		19 500 000
autres dépenses	500 000		
outros dánanas			
		=	fiscalité, impôts et taxes
dont transfert bibliothèques			
	17 700 000		8 800 000
charges de personnel			
22 2 2			dotations et subventions
dont en - bibliothèques	7 700 000		4 900 000
dépenses des services	7 700 000		produits des services

L'effort vers les associations est maintenu, les subventions augmentant, **après 1,5% en 2009**, **de 1%** (inflation estimée) en 2010.

Au niveau des dépenses des services (7,7 M) il existe encore des marges de progrès pour les limiter. Nous devons continuer à les utiliser.

\rightarrow Investissement

SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES RECETTES

remboursement des emprunts			dotations de l'etat.	et autres
et divers	1 760 000			1 055 000
trx régie	380 000		amendes police	300 000
			sub dept	0
études,			sub région	0
acquisitions		=	sub état	0
travaux			emprunts	2 985 000
	5 000 000			
			cessions	
			autofinancement d	lu
			fonctionnement et	2 100 000
			amortissement	700 000
total dep INV	7 140 000		total rec INV	7 140 000

Dans ce schéma l'encours de la dette s'accroît de 1,2 M. Il nous faut poursuivre notre politique de traque à la subvention pour limiter ce recours (stade municipal coût 2,3 M et subventionnement supérieur à 65%!) et voir si des partenariats avec le privé ne sont pas possibles. De même, après avoir fait un bilan diagnostic de notre patrimoine en 2009, il conviendra également de nous séparer de biens non-stratégiques pour notre commune toujours pour limiter notre dette.

BUDGETS Annexes au Budget principal et Budget autonome du CCAS:

Au titre des différents budgets annexes de la VILLE :

Budget annexe « Parking du Midou » :

Le budget de 2010 sera dans la continuité de l'exercice 2009, toutefois on notera l'extinction de dette au 31 décembre 2010. Dès lors, dès 2011, la contribution de budget principal sera supprimée ce qui devrait dégager une marge de manœuvre supplémentaire pour la VILLE.

Budget annexe « Mini-halles quartier de la Madeleine » :

Ce budget pour 2010 prendra en compte l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale, sous forme d'un bail commercial.

Budget annexe « tourisme »:

On trouvera la continuité des activités débutées en 2009.

Budget annexe « régie des fêtes et animations » :

L'année 2010 sera dans la continuité de 2009, ce budget prenant en compte outre les fêtes de la Madeleine différentes animations sur l'année comme le « FISE », le « festival Flamenco », etc .. Ce budget sera donc équilibré par une subvention de la VILLE d'un montant dans la continuité de 2009.

Budget global 2 à 2,2 millions d'euros.

Budget annexe « Rénovation Urbaine » :

L'année 2010 sera effectivement l'année des premières réalisations. On trouvera essentiellement les travaux de la crèche sur le quartier du Peyrouat, et différentes opérations liées à « l'ilôt Rozanoff ».

Budget annexe « Pompes funèbres Municipales » :

Ce budget sera en 2010 dans la continuité de 2009. Toutefois, selon les études liées au projet « CREMATORIUM », la Ville ouvrira dans le courant de l'année 2010 un nouveau budget annexe « CREMATION » ; en effet, la réglementation nous impose de distinguer l'activité « POMPES FUNEBRES » de l'activité « CREMATION ».

Budget annexe « Régie Eau, Assainissement, Géothermie » :

Le budget 2010 se consacrera à la continuité des programmes en cours.

Au titre du Budget Autonome du CCAS:

Budget autonome « CCAS »:

Pour 2010, la VILLE envisage de verser une subvention d'équilibre de 900 000 €.

2.2.2 Engagé

Nos politiques en 2010 s'articuleront toujours autour de 4 axes majeurs :

- La solidarité, le renouvellement urbain
- Les écoles et la petite enfance
- Le cadre de vie et l'embellissement de la Ville
- Le sport, la culture et l'animation

I. <u>La solidarité, le renouvellement urbain</u>:

Action sociale :

2010 marquera la mise en place d'une action sociale enfin harmonieuse, en lien avec le CIAS et les communes rurales de l'agglomération du Marsan.

Dès janvier 2010, les problématiques tant techniques que juridiques des transferts de compétences et de services entre la ville et la CAM seront levées.

L'enjeu est la mise en place d'une véritable **coordination gérontologique** sur notre territoire : avec 3 EHPAD, le futur foyer Yvonne ISIDORE, et les services à domicile (portage de repas, soins infirmiers et aides à domicile), mais aussi les clubs de 3^{ème} âge et le tissu associatif.

Un de nos axes forts sera d'améliorer le service et favoriser le maintien à domicile : petits travaux à domicile, développement du transport à la demande, développement de l'activité des clubs de 3^{ème} âge et de l'offre de loisirs offerts à nos seniors.

Cette coordination verra également le jour au niveau de la **petite enfance**, via le RAM, des projets de micro-crèches et le projet majeur de la nouvelle crèche du Peyrouat. Il sera essentiel d'offrir aux parents une offre adaptée et efficace sur le territoire.

Cette meilleure coordination devra enfin se matérialiser au niveau de l'offre de logements et de **logements sociaux**, tout comme en matière d'aides d'urgence.

La ville de Mont de Marsan poursuivra également ses efforts en matière de **handicap**. Après la signature de la charte ville/handicap, nous avons aussi été particulièrement attentifs à nos investissements pour rendre nos grands équipements accessibles :

- O Stade Guy Boniface : tribunes et vestiaires entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduites, avec demain la possibilité d'accueillir des compétitions handisport.
- o Boutique culture : la billetterie des spectacles est enfin accessible
- o Bibliothèque : équipement enfin accessible et convivial

Enfin, après 2 années de régulation des excédents cumulés du fait d'une conjoncture particulière, la ville de Mont de Marsan augmentera encore son effort financier pour alimenter les actions du CCAS. En ce qui concerne son personnel, la dé-précarisation de l'emploi et l'évolution des situations contractuelles seront cette année encore au cœur de nos préoccupations.

• Le renouvellement urbain :

Afin de mener un projet d'aménagement global, il est crucial pour la ville de Mont de Marsan de maîtriser le foncier. En ce sens, l'année 2010 sera une année où l'on envisagera d'acquérir la totalité des terrains du Conseil Général sur le Peyrouat, les terrains nécessaires à la réalisation des travaux de la voie nord, ainsi que les terrains rendus disponibles pour les démolitions de l'Office Public Départemental de l'Habitat.

Les opérations d'aménagement que nous mènerons en 2010 seront :

- o La construction de l'ilot Rozanoff : 1^{ère} phase avec construction de logements et restructuration de l'espace commercial. Ces travaux seront poursuivront jusqu'au 1^{er} semestre 2011.
- O Le pôle éducatif : les travaux de démolition de la pataugeoire débuteront en janvier, pour une ouverture de l'équipement complet en septembre 2011. Seront ainsi regroupées une crèche de 60 places et la bibliothèque « Marque page » dans un bâtiment à énergie passive.
 - Il est à noter que la capacité d'accueil de la crèche câlin-câline a déjà été portée de 27 à 40 places, dans des locaux provisoires, depuis le mois de septembre 2009.
- O La rue Pierre Benoit : les travaux de terrassement démarreront en début d'année et tous les préparatifs seront lancés pour un début de la réalisation de la voirie début 2011.

II - Les écoles et la petite enfance :

Pour la 2^{ème} année consécutive, le budget alloué à l'entretien et la rénovation de nos écoles sera de 500 000€, soit 2 fois supérieur à ce qu'il était sur le mandat municipal précédent (2001-2008).

Le prochain groupe scolaire qui connaîtra une rénovation complète sera Saint-Médard. Les études ont été lancées en 2009, en lien avec la communauté éducative, elles seront poursuivies en 2010 dans l'optique de pouvoir démarrer les travaux en 2011.

Comme en 2009, nous attacherons une attention particulière à la qualité de repas et à leurs vertus diététiques dans les écoles.

II - Le cadre de vie et l'embellissement de la ville :

• Voirie:

Nous le savons, la voirie de Mont de Marsan est dans un très mauvais état. C'est l'un des soucis majeurs de nos concitoyens, auquel il nous faut réponde.

Nous avons fait le choix d'une politique claire : priorité est donnée aux entrées de ville, et à des opérations de requalification qualitative de la voirie. Ainsi chaque voirie traitée bénéficie également de l'enfouissement des réseaux, de l'amélioration de l'éclairage public et, dès que possible, d'une piste cyclable.

L'effort financier pour les enfouissements de réseaux et les pistes cyclables sera ainsi sans précédent.

L'année 2010 sera marquée par le démarrage des travaux de l'avenue des Martyrs de la Résistance, un très gros chantier qui offrira enfin à Mont de Marsan une entrée de ville d'une Préfecture.

• Environnement - Développement durable :

2010 sera incontestablement l'année des berges! Après les mois d'inventaires, d'études et de concours, 2010 marquera la présentation du projet et sa co-élaboration avec les Montois. Les travaux tant attendus démarreront au 2^{ème} semestre sur le premier secteur qui sera retenu.

Mais 2010 sera également une année où les efforts en matière de propreté urbaine et de qualité environnementale seront encore intensifiés. Des investissements importants seront réalisés pour l'installation de conteneurs enterrés dans le centre-ville.

• <u>Centre-ville</u>:

Le centre-ville de Mont de Marsan, son dynamisme et son attractivité, est un des enjeux forts pour l'avenir de notre commune.

Un ensemble d'actions est ainsi entrepris de façon coordonnées : travail sur la propreté urbaine, ravalement de façades, animations régulières et espaces piétons. En 2010, nous allons également travailler sur le logement avec la mise en place du Pass Foncier et le lancement d'une OPAH-RU.

Le commerce sera quant à lui également appuyé avec le dispositif FISAC.

• <u>Urbanisme – Foncier :</u>

Notre politique foncière et d'urbanisme s'articulera autour du futur PLU, et d'un certain nombre d'acquisitions rendues indispensables pour réaliser nos projets. Nous aurons également, en lien avec la CAM, une réflexion globale sur les déplacements et le stationnement à Mont de Marsan.

• Conseils de quartier :

Après le succès des réalisations de 2009, l'enveloppe des Conseils de quartier sera reconduite en 2010, toujours pour répondre au plus près aux attentes des Montois.

II - Le sport, la culture et l'animation :

Mont de Marsan, au cœur de l'Aquitaine, a une identité forte. Son patrimoine et ses richesses sportives, culturelles et festives font partie de notre fierté et de notre vie quotidienne. Nous poursuivrons ainsi nos politiques engagées depuis 2008.

• Le sport :

La ville entretient des relations de confiance et de coopération avec les nombreuses sections sportives qui font le dynamisme du territoire.

L'apport de la ville se manifeste pour des aides au fonctionnement d'une part, mais aussi par la mise à niveau de nombreux équipements (rugby, basket, tennis, haltérophilie, handball, tir à l'arc...), la mise à disposition de personnel municipal et l'appui à l'organisation de diverses manifestations. Ce partenariat sera naturellement poursuivi en 2010.

• La culture :

En 2009, la saison culturelle de Mont de Marsan a repris des couleurs en programmant de nombreux spectacles sur nos 3 lieux culturels enfin tous opérationnels. L'entretien et la mise en valeur de ces lieux sera poursuivie en 2010.

2010 sera également l'occasion d'une mise en cohérence des saisons culturelles de la ville et de la CAM pour offrir aux habitants de notre territoire la meilleure offre possible.

• Animations :

La Régie des fêtes et animations fonctionne désormais depuis une année entière, et sera mise contribution pour faire au moins aussi bien qu'en 2009 : Madeleine, FISE, Carnaval, Flamenco (sous l'égide du Conseil Général) sont des temps forts et incontournables de la vie Montoise. Elus, associations et bénévoles y mettront cette année encore tout leur cœur et leurs compétences pour offrir du plaisir et de la chaleur à notre ville. Le nouveau format des fêtes de la Madeleine, avec ses animations de jour, ses offres d'activités plus larges et la fermeture du périmètre aux voitures offrent à la ville un caractère plus sur, plus convivial et plus familial.

C'est également l'esprit qui prévaudra pour les animations de noël, avec le succès de son marché et de ses animations, et des samedis piétons.

Conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de tenir un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2010.

Il est précisé que ce débat ne demande pas de vote de l'assemblée délibérante.

Madame le Maire : y-a-t-il des interventions ?

Monsieur Renaud LAGRAVE : Je vais faire une intervention en deux temps. La première chose va être la forme et la deuxième le fond. Sur la forme, Madame le Maire, je souhaiterai que cela soit la dernière fois que j'évoque ce sujet. Au-delà de cette structure de note d'orientation qui doit être envoyée à l'ensemble des élus dans les délais réglementaires, tout ce qui vient d'être présenté, n'a pas été présenté en commission des finances et n'a pas été envoyé à l'opposition. Nous avons donc recherché quelques informations et je me suis permis, Madame le Maire, de vous amener une documentation qui n'émane pas d'un parti de gauche ou de dangereux gauchistes mais du ministère des Finances, en vue d'améliorer le débat d'orientation budgétaire qui prévoit que l'ensemble des documents sont à adresser aux élus dans les délais légaux sous peine de nullité du Budget Primitif, je le rappelle. Je vais vous le laisser bien évidemment puisque franchement, vous voulez un débat budgétaire, d'orientation budgétaire dans lequel vous n'envoyez rien à l'opposition. Cela en dit long sur la méthode choisie. Je voudrais aussi vous dire que j'ai regardé ce qui se faisait un petit peu ailleurs pour vous donner les informations. Madame le Maire, vous êtes bien placée pour voir que le Conseil régional vous envoie 240 pages, dix jours avant le débat d'orientation budgétaire, qui vous permet je l'imagine de voir un petit peu ce qui se présente pour 2010. Le Conseil Régional envoie 40 pages aux élus et une mairie de l'agglomération bordelaise de 15 000 habitants dans lequel siège votre homologue, président du MODEM de Gironde, a recu exactement 11 pages. Je l'ai là, à votre disposition. Dix jours avant le débat d'orientation budgétaire avec toutes les données de la dite mairie, permet à l'opposition, puisqu'ils font partis de l'opposition au sein de cette mairie, de pouvoir travailler et préparer ce débat. Aujourd'hui, vous nous présentez encore une fois, puisque c'était la dernière fois la même chose, c'est à dire l'année dernière, on l'avait déjà souligné et vous n'en tenez pas compte, très bien, maintenant je souhaite que ça soit la dernière fois, puisque sinon et vous avez bien compris, si vous continuez à nier qu'il y ait un débat d'orientation budgétaire avec tous ces éléments, ça me paraît quand même cavalier. Je vous dit cela avec une certaine gravité parce que de deux choses l'une, soit on considère qu'il y a un débat d'orientation budgétaire avec tout le monde et donc avec l'opposition, soit on considère que c'est un débat entre vous et dans ce cas vous ne nous invitez pas et on fera le débat sur le budget, puisque c'est la réponse que vous avez fait à Monsieur BACHE en commission des finances, Monsieur PINTO.

Sur le fond, j'ai essayé de préparer quelques éléments qui ne vont pas être en rapport avec ce que vous avez présenté, j'ai pris quelques notes mais franchement cette méthode est quand même un outrage, je le dis quand même. D'abord il faut expliquer aux Montois ce qui est en train de se passer même si Monsieur PINTO a donné un certain nombre de chiffres sur lesquels on peut tomber d'accord sur la crise économique. Il faut parler aussi de ce qui aggrave tout ça, et vous avez certainement oublié, mais c'est par oubli je n'en doute pas un instant, de dire quand même qu'il y avait un budget qui est celui de l'Etat, qui a été voté avec un déficit de 140 milliards d'euros pas plus tard que la semaine dernière à l'Assemblée nationale et que l'on est quand même dans ce contexte, où nous avons un Etat qui est en train de se désengager de tout ; j'y reviendrai dans un instant, et qui a des conséquences sur la mairie de Mont de Marsan. Vous avez évoqué les inquiétudes sur les réformes en cours, je ne sais pas comment vous appelez ça vous, inquiétudes, moi je dis plus que ça. Sauf évidemment, si on est aveugle, sourd et muet éventuellement et à ne pas savoir ce qui c'est passé depuis trois semaines sur le débat de la réforme territoriale et sur la TP qui est en cours à l'Assemblée, plus l'inquiétude légitime je crois, des élus et des élus locaux la semaine dernière au congrès des Maires. Dire aujourd'hui, qu'il n'y a pas aujourd'hui de prochaines années pour les collectivités territoriales me paraît quand même un petit peu cavalier. On y reviendra puisque nous avons présenté un vœu qui sera examiné à la fin du conseil municipal. Je voudrais dire aussi que par rapport à la réforme de la taxe professionnelle, il faut quand même que tout le monde sache aujourd'hui, que même si 2010 paraît-il, l'engagement qui a été pris par le Premier ministre est assuré, on a le temps de savoir parce que je me rappelle quand même qu'il y avait eu un certain nombre d'assurances qui avaient été portées par l'Etat, par exemple sur le financement de déviations, sur le financement d'autoroutes ou autres qui étaient parties sur évidemment largement d'autres dossiers. La parole de l'Etat n'a pas été respectée. Et là, sur cette question là, et sur la question de la suppression de la taxe professionnelle avec paraît-il une compensation à l'euro près, on peut raisonnablement douter de la parole de l'Etat et en tout cas permettez moi de la mettre en doute. Vous avez dit que la dotation globale de la part de l'Etat pour les collectivités augmentait de 1.2 %, or tout le monde sait que par rapport à l'inflation qui est prévue, vous avez cité 1.5 %, ce n'est pas forcément les chiffres qui sortent, tout le monde sait qu'à euro constant, la dotation sera effectivement en baisse en rapport avec l'augmentation du fonctionnement des collectivités qui est mathématique de toute façon, et que cette dotation de l'Etat, elle sera naturellement en baisse et c'est le cas depuis un certain nombre d'années. C'est une des inquiétudes aussi et vous venez de donner un exemple qui est frappant et qui va parler à tout le monde. Vous venez de parler du financement du stade, de la rénovation du stade. Il faut que tout le monde sache quand même, pour celles et ceux qui auraient raté un épisode que la réforme actuellement en discussion au Parlement prévoit la fin de la compétence générale pour les collectivités territoriales, par exemple comme le département ou la région. Ce qui voudra dire que les subventions obtenues par la mairie ne seront plus possibles demain et vous nous dites Monsieur PINTO qu' à l'avenir il faudra trouver ces co-financements, je rappelle que le projet de loi suite aux informations qui sont en notre possession, va être voté dans les semaines qui viennent et que les co-financements dont vous parlez, je ne sais pas où vous irez les chercher, peut être dans les caisses de l'Etat, si vous avez la possibilité d'y puiser mais je ne sais pas où vous puiserez les moyens, mais en tout état de cause ces co-financements ne seront plus possibles sur beaucoup de dossiers puisque c'est bien le problème qui se pose aujourd'hui avec cette réforme des collectivités locales. Ensuite vous nous parlez de la taxe carbone qui va être compensée. Encore une fois sur la compensation cela a été une annonce du Premier Ministre devant le congrès des Maires qui pour l'instant n'a pas été suivie d'effet, je vous le

rappelle, et qui n'a pas du tout été votée en l'état à l'Assemblée nationale et qui fait qu'aujourd'hui que toutes les collectivités locales ont prévu des budgets dans lesquels la taxe carbone est payée par les collectivités territoriales parce que encore une fois sur la parole de l'Etat, personne aujourd'hui n'y croit. En plus si vous rajoutez à ça, et vous l'avez évoqué et moi je veux le ré-évoquer parce que lors du débat budgétaire cette question avait été abordée, on l'avait abordée excusez-moi l'année dernière sur la DSU, il est clair qu'aujourd'hui lors du débat budgétaire, les annonces qui ont été programmées, c'est la fin de la DSU en 2011, alors effectivement ça nous donne une année de plus mais tout le monde annonce la fin de la Donation de Solidarité Urbaine pour 2011 ; en plus de ça, vous ne l'avez pas évoqué mais je suppose que c'est dans les prévisions. La baisse prévue des droits de mutations et en plus la fin de péréquation de la taxe professionnelle au niveau départemental qui va avoir aussi des conséquences. Alors, sur les désengagements de l'Etat pour la mairie de Mont de Marsan, il faut quand même que l'on en parle, comme beaucoup de mairies, il n'y a pas que la notre, c'est la question de la gestion des cartes d'identités et des passeports qui a été transférée, c'est la question du recensement, la question des passeports, je viens de le dire, biométriques, la modification du calendrier scolaire arbitraire par les services du ministère de l'Education qui fait que évidemment cela a des répercussions sur chacune des collectivités, l'accueil de la petite enfance, et on voit bien avec le choix non concertés, c'est le moins que l'on puisse dire, de décréter que l'école n'était plus obligatoire pour les moins de trois ans et que cela ne repose plus maintenant sur un service de l'Education nationale mais sur les collectivités et encore heureux, il y a un certain nombre de personnes qui le font, avec un certain nombre de normes qui sont de plus en plus lâchées par l'Etat et par d'autres d'ailleurs. J'entendais bien le discours de Madame le Maire lors de l'inauguration des tribunes du stade Guy Boniface l'autre jour. Je ne sais pas où vous avez été pêcher ça, que les dotations de l'Etat pourraient être supérieures pour les Communautés d'Agglomérations et les mairies au profit des départements et des régions, avec la réforme de la taxe professionnelle, je ne sais pas qui vous a dit cela et où vous avez été prendre tout cela mais les études faites par les Communautés d'Agglomérations, urbaines et les mairies c'est plutôt une baisse justement des moyens à la fois pour les communes et pour les Communautés de Communes qui avaient choisi d'être en taxe professionnelle unique. Il faut expliquer clairement qu'aujourd'hui dans le cadre de l'attribution de compensation qui est versée par la Communauté d'Agglomération à la commune de Mont de Marsan, on peut estimer que si rien ne bouge aujourd'hui, tout cela ne pourra qu'être qu'en baisse forcement si on veut rester au même niveau d'investissement en ville et à la Communauté d'Agglomération. Cette réforme de la taxe professionnelle, je tiens vraiment à le dire et à alerter tout le monde pour dire que c'est la fin de l'autonomie fiscale des collectivités et c'est la fin en plus, ce qui est plus grave, du rapport entre un territoire et une entreprise. Cette taxe professionnelle elle permettait aussi aux élus que nous sommes et que vous êtes d'avoir une motivation certaine pour avoir des entreprises qui s'installent sur notre territoire. La fin de la TP telle qu'elle est programmée aujourd'hui avec la compensation par l'Etat, de la suppression de la taxe professionnelle pour les entreprises et bien c'est la fin du rattachement entre l'entreprise et la collectivité territoriale. Je ne suis pas tout seul à le regretter, je crois que nous sommes un certain nombre à le regretter. Dans ce cadre là, vous avez fait un certain nombre de propositions, je ne vais pas y revenir parce que je les découvre en même temps, ce qui paraît tout simplement surréaliste mais pour ceux qui nous écoutent, ils comprennent tout à fait ce que je veux dire. En tout état de cause, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles nous reviendrons dans le cadre du débat sur le budget parce que là j'ai bien compris que c'était un certain nombre de propositions et dans le cadre du débat sur le budget et bien nous dirons ce que nous aurons à dire quand nous connaîtrons enfin véritablement les choses et que nous aurons eu le temps d'y travailler. Nous avons fait les uns et les autres un certain nombre de propositions pour éviter ce qui en train de se passer, sur ce désengagement de l'Etat, sur la fin de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et la fin, il faut bien le dire, la fin des décentralisations et j'y reviendrai dans le vœu de tout à l'heure. En tout état de cause, vous avez bien compris que sur la forme, moi je souhaite que ce soit la dernière fois que l'on ait ce type de méthode, qui consiste à avoir un dossier qui soit remis, même pas remis d'ailleurs puisque l'on a rien eu, à part trois tableaux et demi sur l'évolution des comptes de Mont de Marsan par Dexia entre 2003 et 2008, qui ne sert à rien, pour avoir un débat d'orientation budgétaire et qu'à l'instar de ce qui se passe dans d'autres collectivités, j'en ai cité trois mais je pourrais en citer beaucoup d'autres qui sont dirigées par plusieurs personnes, mais qu'au moins qu'on respecte l'opposition en envoyant le débat d'orientation budgétaire en temps et en heure, je voulais le dire avec une certaine gravité parce que la prochaine fois ça ne se passera pas comme ça, je vous remercie.

Madame le Maire: Bien, alors les mises en demeures, j'apprécie à moitié, ceci dit pour donner l'exemple du Conseil Régional d'Aquitaine que vous venez d'évoquer, je peux vous dire que j'ai reçu ce matin trois dossiers en date du 23 octobre pour une commission permanente qui avait lieu hier. La qualité n'est pas non plus dans les collectivités...laissez moi parler s'il vous plaît...je vous parle de documents que nous ne sommes pas forcement en possession le jour de la réunion et ça arrive dans toutes les collectivités. Pour ce qui est du débat d'orientation budgétaire, je dois bien reconnaître qu'effectivement que tout le monde a reçu le même document. Ne soyez pas jaloux puisque vos collègues de la majorité n'ont pas eu plus que vous. C'est un débat ce n'est pas soumis au vote. Monsieur LAGRAVE calmonsnous, laissez-moi parler s'il vous plaît, je vous ai laissé vous exprimer sans interruption, vous aurez un document d'orientation budgétaire dans les jours qui précéderons le futur débat 2010, donc pour 2011, je vous en donne ma parole, comme ça vous pourrez effectivement développer tout votre argumentaire. Pour en venir à ce que vous avez précisé, je vais ensuite laisser la parole à Jean-Pierre PINTO. Deux choses, effectivement nous sommes actuellement dans un temps qui est double avec deux réformes qui sont en train d'être débattues de façons parallèles et effectivement je pense que nous mettons la charrue avant les bœufs. C'est-à-dire que la réforme des collectivités territoriales aurait du être engagée dans un premier temps avec une définition des compétences de chacun et ensuite la réforme fiscale aurait pu amener les finances qui vont avec les compétences de chacun afin que chaque collectivité puisse mettre en œuvre ses compétences. C'est vrai que ce temps simultané pour ces deux réflexions importantes pour nos collectivités pose à mon sens un problème. Vous parliez des compétences et des collectivités. Les collectivités, nous sommes quand même très nombreux à penser qu'il s'agit d'un vrai mille-feuilles, je dois dire que sur un plan purement pratique, lorsque vous avez un dossier à mettre en place et à organiser, que ce dossier se décompose entre une subvention d'une collectivité et d'une subvention d'une autre collectivité qui est quand même adossée à la subvention de la première collectivité, vous êtes dans une complication quotidienne. Moi, l'idée de simplifier les choses et l'idée de donner des compétences précises à l'une ou à l'autre ne me paraît pas une idée complètement stupide, je vous le dis. Sur un plan purement pratique, cela nous arrangerait, en tant que ville, mais arrangerait également très certainement les associations qui auraient un interlocuteur et qui pourraient s'adresser à cet interlocuteur sans avoir à faire un chemin de croix avec des dossiers multipliés par quatre ou cinq à produire dans une complexité de plus en plus grandissante. Donc moi, j'y vois quand même un avantage. Deuxième chose, c'est qu'à cet avantage que pourrait avoir des compétences bien établies et bien il faut qu'en face il y ait les moyens pour les exercer. Je veux dire par exemple que s'il n'y a que la commune qui a une compétence dans la culture, je donne un exemple, et bien il faut qu'elle ait les moyens de pouvoir assurer la politique culturelle de la commune, très simplement. C'est là que dans un deuxième temps que la réforme fiscale bien faite en fonction des compétences, aurait pu nous

donner les moyens ou pourrait nous donner les moyens d'agir dans nos compétences. Je crois que c'est un débat que l'on pourrait avoir à l'infini mais sincèrement la clause de compétence générale, il est normal qu'elle soit dévolue aux communes qui ont quand même besoin d'agir sur tous les leviers sur le petit périmètre leurs communes et aux intercommunalités, je pense déjà qu'il y a des compétences qui doivent bien être affichées, et au niveau des départements et des régions, et bien sincèrement que chacun ait véritablement si il y a du sport et de la culture, qu'elle soit au département ou à la région, qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur. A l'heure actuelle cela faciliterait beaucoup les dossiers de tous ceux qui ont besoin de ces interlocuteurs; donc ces deux temps qui sont parallèles actuellement me paraissent effectivement un petit peu incohérents, parce que ce sont deux décisions et deux réformes très importantes et qu'ils auraient eu besoin d'un peu de cohérence dans cette mise en application. Pour la taxe professionnelle, je vous entends bien dire : « c'est un scandale de la supprimer », mais j'ai cru entendre depuis des années et des années et cela bien avant que je sois en responsabilité dans le milieu politique, parler de cette taxe professionnelle par tous les gouvernements successifs, par de très nombreux élus et élus nationaux de tous bords, comme d'une taxe qui était une taxe pénalisante pour le secteur économique. J'ai bien entendu ça depuis de très nombreuses années, cette taxe elle a beaucoup évolué, elle était d'abord liée au salaire et ensuite liée à l'outil et maintenant nous nous rendons compte que de faire payer une taxe sur l'outil dans les entreprises, c'est pénalisant pour l'investissement et pour les entreprises, et qu'il faut donc trouver d'autres solutions. Je crois que là aussi c'est une discussion, qui est ancienne et ce serpent de mer de la taxe professionnelle ne ressurgit pas maintenant puisqu'il a été décidé de l'annuler au moins dans la partie qui est de taxer l'outil. Après le problème c'est le remplacement, puisque lorsque l'on enlève quelque chose qui l'est, et vous l'avez dit et je suis d'accord avec vous, intimement lié au territoire, il y a un type d'union, de lien fort entre les entreprises et les collectivités qui les accueillent, et qui favorisent également l'accueil de ces entreprises, il est bien difficile de penser que tout cela va disparaître. Jean-Pierre PINTO l'a dit, deux contributions, la contribution locale d'activité qui représente à peu près cinq milliards d'euros qui elle, est basée uniquement sur le foncier et la cotisation de compensation qui est quant à elle basée sur la valeur ajoutée, qui représentera onze milliards d'euros, sachant que tout cela ne couvre pas les vingt sept milliards d'euros que représente la taxe professionnelle. Il y a d'autres taxes, je trouve cela intéressant fiscalement et un peu curieux pour les politiques que nous avons à mener sur les communes, l'imposition sur les antennes relais que nous avons au-dessus de nos têtes, j'imagine mal à l'heure actuelle du débat sur les antennes que les élus veulent qu'il y en ait un maximum alors que nous sommes dans une logique et qu'on nous demanderait d'en enlever au maximum. Les choses sont donc un petit peu compliquées mais ce qui est certain, c'est que dans ce qui est prévu en remplacement de cette taxe professionnelle, effectivement on peut être un petit peu inquiet sur le dynamisme de cette fiscalité puisqu'il y aura des taux qui seront choisis par les collectivités locales, notamment les taux pour les cotisations locales d'activité et la taxe sur les surfaces commerciales par exemple, et puis il y aura des taux non évolutifs, ce sera la cotisation de compensation sur la valeur ajoutée notamment, ainsi que toutes les dotations, les impositions sur les antennes et réseaux et éoliennes puisqu'il y aura aussi des impositions sur les éoliennes. Tout cela sera relativement non évolutif. Pour la cotisation de compensation, à l'heure actuelle et vous le savez, la discussion vise à surtout répartir entre les communes, enfin pour la cotisation de compensation sur la valeur ajoutée, pour le foncier bâti et non bâti, la discussion qui se passe actuellement au niveau de l'Assemblée nationale mais également au niveau du Sénat où participe je crois l'Association des Maires, vise à donner des pourcentages pour chaque collectivité, puisque la cotisation de compensation pour la valeur ajoutée, et bien au départ le bloc communal était complètement oublié de cette partie qui représente quand même une somme importante et qui est quand même là, la vrai relation entre entreprises, et à l'heure actuelle le taux de 20 % serait retenu pour les communes et communautés de communes et EPCI mais, est en discussion parce que je crois que l'Association des Maires à juste titre a jugé que cela n'était peut être pas suffisant. Donc c'est surtout la répartition entre les différentes collectivités qui est mise en œuvre actuellement et c'est là où moi je suis un petit peu inquiète, je reviens au départ de mon intervention, c'est que cette répartition entre les différentes collectivités se fait alors que nous n'avons pas encore décidé des compétences de chacun et je trouve dans cet esprit là, que les choses paraissent un petit peu difficiles. C'est un peu difficile puisqu'en 2010, nous avons l'assurance d'avoir à peu près les mêmes recettes qu'en 2009, je crois que c'est quelque chose qui est actée, mais l'avenir nous ne le connaissons pas et dans les prévisions nous avons fait des orientations budgétaires pour 2010, moi je dois vous dire que j'aimerais faire des orientations budgétaires pluriannuelles parce que compte tenu des investissements lourds que nous avons à faire, c'est un plan pluriannuel qu'il faut mettre en place et ce plan pluriannuel et bien là nous avons du mal à avoir de la visibilité. Voilà un petit peu comment on peut ressentir les choses quand on s'occupe de budget de municipalité. Je voudrais vous préciser une chose quant à la taxe carbone, alors moi ce que j'ai retenu de l'intervention du Premier ministre, mais je ne sais pas qu'elle sera le mode opératoire exact, c'est que cette taxe carbone versée par les communes et les collectivités en générales, serait versée dans un fonds qui serait en fait redonné aux communes quand elles auraient des travaux d'améliorations pour limiter les émissions de CO2 c'est-à-dire pour éviter le réchauffement climatique, c'est ce que j'ai plutôt compris de l'intervention du Premier ministre à ce moment là. Cela serait redistribué à partir d'un fond et pour des investissements en amélioration liés avec l'environnement. Je ne sais pas si Monsieur Jean Pierre PINTO a quelques éléments à rajouter ?

Monsieur Renaud LAGRAVE: Juste pour rebondir sur ce que vous dites. Moi je suis d'accord avec vous sur le fait qu'on peut éventuellement se dire qu'il faudrait une réforme des collectivités territoriales. La manière dont c'est fait aujourd'hui, c'est la négation de la décentralisation, c'est cela que je dénonce et vous parlez également du millefeuille. J'ai entendu ça dans la bouche du Président de la République. Il faudrait que l'on regarde un tout petit peu ce qui se passe ailleurs en Europe, comme ça on pourrait véritablement comparer et arrêter de dire partout ailleurs, c'est beaucoup mieux, ou il fait plus beau dans d'autres pays. Il faut savoir qu'en France, un élu qu'il soit communal, départemental ou régional représente cent dix huit habitants. En Angleterre c'est un élu pour cent vingt cinq mille habitants. Est ce que l'on préfère une démocratie de proximité comme l'on a en France ou est ce que l'on préfère effectivement, un seul niveau de collectivité comme c'est le cas en Angleterre avec de grandes métropoles dans lesquels aujourd'hui plus personne ne sait qui est élu. En France on a la chance d'avoir une démocratie de proximité qui fonctionne globalement plutôt bien même si il y a beaucoup de choses à améliorer, mais il faut que l'on fasse un certain nombres de choix. Et si on veut faire une réforme, on ne commence pas à stigmatiser les élus, j'y reviendrai quand on parlera du vœu tout à l'heure parce que franchement la méthode qui consiste à dire : « vous êtes trop payés, vous foutez rien, et en plus on va vous supprimer parce que vous servez à rien dans ce pays », c'est scandaleux, je le dis c'est scandaleux, quel que soit notre opinion politique, pour les gens qui sont autour de cette table et toutes celles et ceux qui dévouent beaucoup de temps dans leur mandat, dans leur municipalité, dans leur département ou dans leur région. Je le dis aussi car cette position me semble bonne, que effectivement lorsque l'on a des dossiers à déposer, c'est la course. La seule question qui se pose aujourd'hui c'est de mettre des pilotes et d'arrêter sur la question, et moi je suis contre la suppression de la compétence générale pour le département et pour la région pourquoi ? Tout simplement pour les communes ça va de soit, parce qu'un maire, un président de région, un président de département, des conseillers généraux, des élus, quels qu'ils soient, c'est

l'innovation, c'est parce que justement ils ont envient d'innover qu'ils sont élus, et ils vont chercher les entreprises, ils vont aller trouver des nouveaux dossiers et ils vont faire en sorte indépendamment de toutes les compétences qu'on leur donne et qui, honnêtement sont beaucoup mieux gérées quand elles sont gérées de près, ça se voit depuis qu'il y a la décentralisation, il suffit d'aller visiter un lycée ou un collège ou d'aller voir les écoles, depuis que c'est dans les collectivités locales depuis 1982, c'est franchement beaucoup mieux, et aujourd'hui par rapport à ça, si aujourd'hui il y avait des pilotes pour un certains nombres de dossiers avec des cofinancements possibles ça me paraît tout à fait correspondre à la réalité. La troisième chose, c'est pour revenir sur la TP Madame le Maire, je me suis certainement mal exprimé, je voudrais juste vous dire que bien évidemment, je n'ai jamais été pour la taxe professionnelle telle qu'elle est faite aujourd'hui, la meilleure preuve en est que, je crois, pouvoir vous dire que la seule réforme qui a eu lieu ces dix dernières années c'était avec un gouvernement de gauche pour supprimer la part salaire dans la taxe professionnelle, qui a apporté quand même un milliard d'euros aux entreprises. Aujourd'hui, la question qui est posée par cette taxe professionnelle, c'est en fait la suppression de seize milliards d'euros dans la part de la taxe professionnelle puisque tout n'est pas supprimé. Ca veut dire que c'est dix milliards d'euros qui vont être rendus aux entreprises. On pourrait se poser la question, dans le contexte économique dans lequel on est, de faire en sorte que l'investissement des entreprises se fasse, qu'éventuellement ils réinvestissent, qu'éventuellement et on peut toujours rêver qu'ils augmentent les salaires de leurs salariés, pourquoi pas ? à condition que l'on mette des règles. Aujourd'hui, sauf erreur de ma part, il n'y a aucune règle qui sera fixée avec ces dix milliards qui vont être redonnés aux entreprises. La deuxième chose, c'est que si c'était compensé par d'autres taxes comme vous venez de le dire qui seraient supportées par les entreprises, en réformant la taxe professionnelle, on pourrait en discuter. Or, c'est sur le budget de l'Etat. Donc en 2010, c'est douze milliards que l'Etat va compenser aux collectivités territoriales et les années suivantes ce sera six milliards qui vont être pris sur le budget de l'Etat, c'est-à-dire qu'en fait, on a transféré et tout le monde doit s'en rendre compte, six milliards par an que l'on rend aux entreprises sur le budget des ménages, c'est-àdire sur l'impôt sur le revenu, c'est donc ça que les uns et les autres dénoncent et y compris d'ailleurs les entreprises pour dire qu'aujourd'hui, et bien comme vous l'avez dit, cela ne sera plus un impôt progressif puisque les dotations de l'Etat, on vient de le voir, n'augmentent pas au regard de l'inflation et aujourd'hui la taxe professionnelle avec les dotations pour les collectivités territoriales, c'est 50 % du budget des entreprises et 50 % du budget des ménages. Cela va être 70 % sur les ménages et 30 pour les entreprises. Je trouve ça et pas tout seul, avec beaucoup d'élus sur le territoire, au-delà d'ailleurs de Mont de Marsan, totalement déséquilibré. J'en profite pour dire, puisque d'habitude on nous dit : vous faites de la politique politicienne, c'est bien que l'on ait ce débat en conseil municipal Madame le Maire, je vous remercie.

Madame le Maire: Cela nous concerne directement quand même. La taxe professionnelle, bien entendu sur notre territoire, on va redescendre sur le plancher des Landes, la taxe professionnelle sur notre territoire est en taxe professionnelle unique, est perçue par la Communauté d'Agglomération, et tout ce qui remplacera cette taxe sera perçu dans les mêmes conditions, par la communauté d'agglomération, il y aura toujours cette dotation de compensation qui est fixée de façon inamovible depuis la création de la communauté d'agglomération, ce qui me laisse penser que toute façon nous n'allons pas les faire évoluer les choses au niveau de l'agglomération puisque nous nous sommes plutôt engagé à participer davantage effectivement aux investissements des communes. C'est l'un ou l'autre, soit l'on donne davantage ou la communauté participe davantage aux investissements des communes pour les aider. Je crois que nous aurons la vigilance nécessaire, je crois néanmoins qu'à notre

échelle communale et intercommunale, il y a quand même une volonté de vouloir faire en sorte que cet échelon de collectivité soit un échelon qui ne soit pas oublié, donc nous allons suivre les débats et les répartitions très attentivement pendant les prochains jours. Je voudrais maintenant en revenir à Mont de Marsan tout court.

Monsieur Jean-Pierre PINTO: je voudrais reprendre la parole par rapport à votre première intervention sur la forme du débat d'orientation budgétaire. Je pense qu'il y a une incompréhension, le débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas un os à ronger que vous devez attendre avec impatience pour pouvoir répondre. C'est bien deux visions pour notre ville, et donc deux visions pour notre ville, je vous ai présenté la notre, je m'attendais à ce que vous puissiez présenter la votre, et c'est là que le débat se mettait en place avec deux visions différentes. J'en retiens que vous n'avez pas de vision pour notre ville et ça m'attriste puisque je pense que c'est dans la confrontation que l'on peut avancer. Ensuite en commission des finances, vous n'y étiez pas je pense, vous étiez excusé, mais par contre vous aviez quelqu'un pour vous représenter, nous avons abordé différents sujets, nous avons, et j'ai posé la question pour savoir si il y avait des questions, il n'y a eu aucune question, la seule remarque qui m'a été faite c'est: « Tout ce que nous aurons à dire, nous le dirons au conseil municipal ». Vous n'étiez pas présent, ayez au moins l'honnêteté de dire que vous n'y étiez pas. Vous étiez excusé pour la commission des finances où nous avons présenté le débat d'orientations budgétaire.

Monsieur Renaud LAGRAVE: désolé de ne pouvoir pas être à des commissions puisque j'étais à ce moment là, à Paris, pour présenter un environnement numérique de travail, ça vous intéresse peut être, à l'association des Maires de France. J'en suis désolé, vous m'excusez mais chacun à son métier alors je ne pouvais pas y être. Arrêtez d'insister sur le fait que je n'y étais pas. Vous n'avez rien présenté en commission des finances, Monsieur Alain BACHE pourra le dire et pourra en témoigner, vous n'avez rien présenté de ce que vous venez de présenté au conseil municipal. Je le rappelle, vous ressortirez votre code, ressortez un code des collectivités territoriales, et faites vous expliquer comment marche un débat d'orientation budgétaire, visiblement il y a un problème là-dessus. Je vais vous donner la note du ministère des Finances, ça n'est pas du Renaud LAGRAVE...

Monsieur Jean Pierre PINTO : Moi, je vous rappelle que ce n'est pas un os à ronger, qu'il faut attendre avec impatience pour pouvoir répondre...

Monsieur Renaud LAGRAVE : Ce n'est pas une question d'os à ronger, moi en général je mange de la viande, je n'ai pas besoin de ...

Monsieur Jean Pierre PINTO: Il faut confronter premier et deuxième degré, premier degré, deuxième degré, il n'y a pas de difficulté là-dessus Monsieur LAGRAVE, premier degré, deuxième degré, on est sur le deuxième degré

Monsieur Renaud LAGRAVE : J'apprécie de moins en moins votre humour Monsieur PINTO... je crois d'ailleurs que je ne suis pas tout seul...

Monsieur Jean Pierre PINTO: Ce n'est pas de l'humour, puisque c'est l'avenir de la ville qui se jour là, c'est l'avenir de la ville, et il faut également avoir votre opinion et votre vision, vous permettez que je termine, merci et en plus il y a la politesse. Il faut également y avoir les deux visions, pour l'instant j'ai présenté une vision mais je suis sûr qu'il serait intéressant de l'enrichir avec la votre. Vous n'avez pas présenté votre vision, vous n'avez pas besoin de la

notre pour réagir, vous avez également je pense une vision à présenter. Vous ne l'avez pas présenté j'en suis le premier marri, vous pouvez très bien présenter votre vision pour la ville sur l'avenir sans forcément avoir besoin de la notre en premier. Ensuite, sur vos différents liens entre, la fin de la TP et il n'y aura plus de liens avec les collectivités territoriales, au contraire, Madame le Maire vient de le rappeler, sur la valeur ajoutée elle est fiscalement localisée donc le lien avec les territoires continu. Voilà, je vais en rester là car en tant qu'élu local je souhaite parler de Mont de Marsan. Le reste je le laisse aux parlementaires pour qui j'ai voté, car c'est également leur rôle.

Madame le Maire: Monsieur BACHE,

Monsieur Alain BACHE: On va essayer de se calmer,

Madame le Maire: Oh, mais on est très calme, allez Monsieur BACHE on vous écoute

Monsieur Alain BACHE: Monsieur PINTO, j'étais effectivement à la commission des finances où effectivement vous nous avez présenté les tableaux qui ont été projetés, vous n'avez pas fait la litanie des projets, c'est une réalité, je ne mens pas, on est bien d'accord Monsieur PINTO.

Monsieur Jean Pierre PINTO: La liste des projets, non, parce que tout simplement vous nous avez dit que vos propositions vous les feriez lors du conseil municipal alors moi j'ai arrêté mes propositions.

Monsieur Alain BACHE: J'ai quelques remarques quand même, effectivement vous avez fait quelques propositions que vous avez rendues publiques ce soir, en nous les projetant, sauf que je n'ai pas vu, ou alors c'était très difficile de le voir de l'endroit où j'étais, je n'ai vu aucune projection financière, par projets que vous avez présenté, vous n'avez fait aucune projection financière en disant, on va consacrer tel ou tel montant à : ..., c'est comme ça en principe que se passe les orientations budgétaires. On donne une fourchette financière. Ca c'est mon point de vue et ça serait bien pour la clarté des débats. Par contre j'ai des remarques à vous faire au sujet de l'actualité, notamment qui a été rendue publique, et il est vrai que ce n'est pas facile de se libérer pendant les heures de travail, alors il ne faut pas nous reprocher d'être absent lorsque l'on ne peut assister aux réunions. Moi je sais que j'ai dit aux commissions auxquelles je participe assidûment, lorsque je ne suis pas là c'est que je suis empêché. Je pense que Monsieur LAGRAVE et mes camarades de l'opposition municipale sont de mon avis. Vous avez annoncé dans les commissions auxquelles j'ai participé, moi c'est une proposition que nous allons vous faire, la suppression de quelque chose qui était un acquis pour le personnel municipal, de l'augmentation du régime indemnitaire. Madame le Maire a souhaité y mettre une pause cette année, moi je vous fait la demande au nom de mes collègues de l'opposition municipale, de poursuivre, le régime indemnitaire tel qu'il avait été instauré. Ensuite au regard de ce qui a été réalisé, on prend du retard sur l'opération ANRU, un retard considérable, d'ailleurs il y a des propositions financières que vous aviez faites lors des orientations budgétaires dernières et du vote du budget, que vous n'avez pas tenu, c'est une réalité, donc on pense qu'il faudrait accélérer et aller bien plus vite. Ensuite, vous nous présentez dans la projection financière, l'étude financière, tout ce qui est régie avec le budget ville, moi je pense qu'il faut distinguer les deux choses, pourquoi ? Parce que, le budget ville est alimenté par les dotations, la taxe professionnelle et là je ne suis aucunement d'accord avec l'un d'entre vous sur la réforme de la taxe professionnelle, moi je considère qu'il faudrait taxer les actifs financiers qui ne sont pas taxés aujourd'hui et qui rapporteraient vingt cinq milliards d'euros, c'est-à-dire quatre cents euros de dotation par habitant, ça c'est une proposition que nous pourrions faire aux Montois et à nos parlementaires. Donc il y a le budget ville et les budgets annexes que je souhaite découper, parce que les budgets annexes sont financés par les factures que nous payons les uns et les autres. Le budget de la régie des eaux est financé par la facture que Alain BACHE s'acquitte de payer au même titre que tous les Montois. C'est dans le cadre de la taxe d'habitation que nous payons et que nous avons reçu d'ailleurs. Si je peux me permettre, j'ai eu plein de remarques dans le sens où Mont de Marsan était taxée 40 % de plus que d'autres villes de la même strate d'ailleurs, si j'ai bien compris et vous avez noté 1,4, je ne vais pas revenir sur le tableau, je crois que c'était l'avant dernier feuillet. Nous avons effectivement décidé de ne pas augmenter les impôts mais qu'au regard de la taxe d'habitation l'augmentation est relativement conséquente, ce qui frappe aujourd'hui bon nombre de Française et de Français mais qui frappe également bon nombre de Montois et Montoises. Moi je pense qu'il faut que nous trouvions quelque chose pour soulager cette souffrance. Vous avez fait une proposition, la seule que j'ai vu chiffré tout à l'heure, de revenir à ce que nous avions dénoncé puisqu'à une époque, vous aviez décidé de subventionner beaucoup moins le CCAS, subventionné à neuf cent mille euros cette année, c'est vous qui l'annoncez cette année, ça veut dire qu'il y a de la souffrance et qu'effectivement et qu'il serait bien d'avoir un peu plus d'informations là-dessus. Vous nous avez fait part de tout un tas de projets, moi j'avais cru comprendre que par exemple, la crèche elle allait déjà sortir de terre, or aujourd'hui vous l'avez dit et c'est vrai vous aviez pris les engagements pour voir les subventions alors il reste un mois, j'ose espérer que ça pourra être tenu. En même temps, vos hésitations concernant le funérarium, vous vous plaigniez qu'effectivement il faut aller chercher des financements, vous fais perdre un million d'euros au regard, non pas de la mauvaise volonté des collectivités locales parce je ne souhaite pas que l'on aille là-dedans mais au regard des réformes qui vont pénaliser les collectivités locales puisque, que nous le voulions ou que nous le voulions pas, il y a une grande inquiétude sur les dotations qui vont être fournies aux collectivités locales et, que nous le voulions ou que nous le voulions pas, je le rappelle 73 % des investissements publics sont réalisés par les collectivités locales. Aujourd'hui que nous soyons de gauche ou de droite, tout le monde craint de ne pas pouvoir, parce que justement il y a cette réforme, et donc je pense que à partir de là vos hésitations d'avoir perdu les un million d'euros pour la réalisation du crématorium, à mon avis c'est quelque chose dont on aurait pu se passer. Idem, vous parlez cinq cent mille euros pour les écoles, vous l'avez dit tout à l'heure et non pendant la commission des finances, c'est une réalité là aussi Monsieur PINTO,...

Monsieur Jean Pierre PINTO: Je maintiens.

Monsieur Alain BACHE: Oui vous maintenez, je rappelle qu'il ne faut pas dire que rien n'était fait avant quand même, on a des écoles qui sont relativement bien entretenues, on en a discuté avec Monsieur BAYARD avec qui je travaille, même si des fois je ne suis pas d'accord avec certaine décisions qui sont prises au niveau national notamment au niveau de ceux qui dirigent le foot mais ceci dit on a le droit d'avoir des avis différents. Donc voilà il y a tout un tas de choses que l'on pourrait faire remarquer, mais moi je pense comme vous l'a dit Monsieur Renaud LAGRAVE, nous ne sommes pas des mauvais garçons ni de mauvaises filles, je pense que l'honnêteté politique pour que nous soyons sur le même pied d'égalité aurait mérité que nous ayons et que vous vous engagiez Madame le Maire et on vous en remercie de pouvoir avoir, au moins un tracé des orientations budgétaires, nous aiderait à faire des propositions parce que vous ne parlez pas de la géothermie par exemple, moi je peux vous faire des propositions, Monsieur Renaud LAGRAVE aussi, Madame Rose LUCY aussi, etc... Que fait-on pour la géothermie?, Que fait-on pour les voiries?, moi je pose la question,

effectivement on peut faire le constat que les voiries à Mont de Marsan sont en mauvaises états, etc... sauf qu'il faut prendre en compte et ce n'est pas Monsieur SOCODIABEHERE qui me contredira, que Mont de Marsan est une ville de trente deux mille habitants, elle a une voirie tellement étalée qu'il faut l'entretenir, ça à des coûts supplémentaires et les Montois et les Montoises ont le droit d'être informés sur ces problématiques que cela entraîne et que le confort à un moment donné ça se paie. Je crois qu'il faut qu'on se le dise tranquillement s'en se faire de reproches. Il y a peut être à faire plus au niveau des écoles, j'ai lu avec attention le procès verbal qui m'a été adressé cette après-midi, une réunion à laquelle je n'ai pas participé, c'est pas souvent, où effectivement il est annoncé qu'il faut réfléchir sur le périmètre des écoles avec une réforme qui pourrait être engagée, oui ou non de ce qui a été préconisé, que nous avons combattu et dénoncé pour la fermeture d'une école, c'est réellement envisagé ou pas ? Nous nous battrons donc effectivement pour que l'école ne soit pas fermée mais il y a ce projet qui existe donc il y a tout un tas de choses. Ensuite, vous parlez des propositions qu'on peut vous faire, le centre-ville est en train de mourir, que fait-on pour le centre-ville ? Il y a tout un tas de propositions mais il faut que l'on s'oppose à tous les projets qui existent de décentraliser le commerce aux périphéries... Je pense que c'est une position politique que nous pourrions avoir nous, conseil municipal et pas que, parce que c'est idéologique. On nous parle de faire la chasse aux pollutions,... voilà je vous ai fait quatre ou cinq propositions, je ne les ai pas vues contenues dans ce que vous nous avez présenté. Je vous fais très brièvement ces quelques propositions et vous voyez bien que je n'élargis pas mon propos à toutes les réformes qui sont engagées au niveau national parce que je ne suis pas sûr d'être d'accord avec bon nombre de personnes parce que moi je pense que j'ai également des propositions qui mériteraient d'être mises au débat. Je sais qu'à l'Assemblée nationale il y a des choses qui y sont dites mais ceci dit on peut réellement s'inquiéter du pouvoir de décisions et du pouvoir d'investissement de notre collectivité et de nos collectivités, en général c'est pour cela que je souhaite que les choses soient découpées. Les budgets annexes c'est une chose, c'est financé d'une façon et le budget ville est financé d'une autre façon. Je paie ma facture d'eau qui finance la régie des eaux au même titre que d'autres, je prends mon exemple. Donc voilà les quelques remarques et propositions que nous vous faisons pour que nous puissions peut être en voter quelques unes si vous les prenez en compte le dix sept décembre lors du vote du budget.

Monsieur Jean Pierre PINTO : J'ai juste une remarque sur les budgets annexes, il y a une confusion, il y a certain budgets annexes, les pompes funèbres, la régie des fêtes, l'office du tourisme, ceux ci sont financés par la ville.

Madame le Maire: Monsieur BACHE, vous avez eu l'honnêteté de dire qu'en commission des finances on vous a parlé des orientations budgétaires et que vous avez eu les grandes masses financières et c'est ça qui est important, ce sont les grandes masses financières. Pour le reste, vous avez parlé de plusieurs choses, en premier de la suppression du régime indemnitaire cette année, alors je vais vous dire, c'était attendu, c'est facile et ça peu rapporter gros. Je suis très tranquille pour vous répondre là-dessus et je m'en suis expliquée en commission technique paritaire et que les agents municipaux auront bien compris les choses quand on leur a dit très clairement qu'effectivement il y avait une enveloppe de trente mille euros qui avait été mise en place il y a cinq ans environ et qui représentait une augmentation du régime indemnitaire mais qui avait mise en place parce qu'il y avait eu des erreurs auparavant qui portaient sur quatre vingt dix mille euros qu'il fallait rattraper, le débat de départ était là, et donc se rattrapage avait été décidé sur trois ans et ensuite nous avons donc été sollicité pour qu'il ait la même somme en 2008, la même somme en 2009, ce que nous avons accepté, et qui était bien au-delà du rattrapage entre guillemets et cette année j'ai

proposé pour 2010 aux syndicats que nous fassions une pause, très simplement parce que vous l'avez dit, nous avons des finances auxquelles nous devons être vigilant et que cette enveloppe de trente deux mille euros à l'heure actuelle nous pose problème. Ceci dit le régime indemnitaire classique avec les augmentations normales de salaires seront bien entendu appliquées puisqu'il y en a à peu près deux par an, ainsi que les changements de grade et de carrière qui se dérouleront normalement, ainsi que les changements d'échelons. Donc je vous dit, c'est facile, ce n'est pas cher et ça peut rapporter gros puisque je savais que vous me parleriez de ça, vous voyez vous êtes même prévisible. Vous parliez du retard des opérations ANRU, le retard des opérations ANRU je voudrais quand même que vous arrêtiez avec tout ça, vous avec quand même une propension à donner des informations complètement erronées, tant dans ce que vous dites à ce que vous écrivez d'ailleurs, en lisant vos documents. Je lis tout ce que l'on m'apporte et ce que j'ai dans ma boîte aux lettres aussi. Vous avez donc une propension à dire des choses incroyables, notamment par exemple, que nos projets seraient en fait que des reprises de projets de l'ancienne municipalité, que nous n'avons aucune idée et que nous ne développons rien. Moi je dois dire quand même, qu'effectivement, et j'en suis assez fière, le projet ANRU c'est effectivement un projet que nous reprenons qu'avait monté l'ancienne municipalité, que nous poursuivons et que nous poursuivons avec le même engagement financier et que nous poursuivons dans les délais avec peut être un an de retard mais ça me paraissait un projet important pour la ville de Mont de Marsan. Nous l'avons modifié quelque peu dans son déroulement mais pour votre bonne nouvelle je vais vous dire que très simplement, l'appel d'offre de la crèche est lancée et que cela sera remis le sept décembre, que les démolitions de la pataugeoire vont démarrer cette fin d'année pour pouvoir faire place nette afin que la construction démarre dès le mois de février ou mars prochain, dès que les démolitions seront effectuées. Je dois dire que là c'est un exemple de dossier qui est très très long à mettre en place et je vous assure que si vous étiez à ma place vous mettriez autant de temps à mettre le dossier en place pour faire en sorte que les choses soient opérationnelles. Vous avez également parlé, des projets repris, selon vos termes, l'histoire du funérarium, crématorium ou nous perdions un million de subvention, le plan de financement, c'était une opération qui était prévue sur ce site de Pémégnan, était de trois million cinq cent mille avec un million de subventionnement du Conseil Général, ce qui faisait deux million cinq cent mille à supporter pour le budget des pompes funèbres puisque la subvention elle n'était que sur le crématorium et la construction du funérarium s'élevait à deux million cinq cent mille. Je vous le précise de nouveau, le budget des pompes funèbres ne pouvait pas supporter cet investissement. Nous avons donc décidé de revenir en arrière et le projet que nous avons actuellement de construction à Canenx à coté du funérarium actuel qui sera réhabilité et le crématorium qui sera construit à côté, l'investissement va être d'un million trois tout compris, sachant que nous allons demander l'aide du département, qui je l'espère sera positive, qui bien entendu sera à la hauteur de l'investissement, je l'imagine. Je pense que nous avons essayé d'être cohérent dans nos choix et d'être économe en gérant correctement l'argent public en ayant un équipement bien sûr attendu et utile mais qui sera réalisé pour un coût qui sera supportable par la collectivité. Vous m'avez ensuite parlé de la géothermie, nous avons une très bonne nouvelle à vous annoncer parce que là aussi j'ai cru lire que nous n'avions pas inventé l'eau chaude, que nous ne faisions rien et qu'effectivement, que rien n'était fait et que la géothermie rien ne se passait, les choses là aussi viennent de se débloquer, là maintenant et que notre souci était d'avoir le permis d'exploitation pour continuer l'exploitation du forage que nous ne possédions pas et qui nous empêchait de pouvoir envisager toute évolution et tout développement de la géothermie. Maintenant que nous avons l'assurance auprès de la préfecture, que nous venons d'avoir cette semaine, nous allons donc pouvoir maintenant préparer un plan d'irrigation de chauffage par géothermie sur l'ensemble du quartier nord, sur tout le projet de rénovation urbaine alors que nous étions contraints par ces décisions qui n'arrivaient pas. Sachez que nous avons travaillé sur ces dossiers, là encore les démarches administratives ne nous aident pas et n'aident pas les collectivités à avancer. Vous me parlez d'écoles fermées, franchement je crois que je n'ai jamais déclaré que j'allais fermer une école sans jamais en parler à personne, je dois dire que les choses sont absolument extraordinaires, et que notre projet, madame Eliane DARTEYRON s'en occupe, est de réunir les directeurs d'écoles qui sont plus que parties prenantes dans le projet d'organisation des écoles sur la ville de Mont de Marsan, et que ces directeurs d'écoles auront avec la commission scolaire la tâche de réfléchir à une meilleure organisation de nos écoles sur la ville. Il est certain qu'il y aura peut être, effectivement, une fermeture d'une école, mais je n'en sais rien, ce seront eux qui en décideront partir de faits tangibles et de façon intelligente. Excusez-moi je sais que j'avais évoqué et je ne peux que m'en souvenir, la question de l'école du Manot, qui est une école fort sympathique, où il n'y a qu'une seule classe de maternelle, qui est une jolie école, dont on peut se demander si elle a toute sa pertinence de rester isolée. Ce sont des choses qui doivent être envisagées et nous allons travailler cette année avec les enseignants, avec les directeurs d'écoles, dès le mois de janvier d'où une présentation aux parents d'élèves et à toutes les personnes concernées. Il n'y a rien que nous déciderons de façon arbitraire.

Le centre-ville qui meurt, je vous signale quand même qu'à votre décharge, vous n'avez peut être pas eu le temps de le lire, nous travaillons quand même à mettre en place un projet FISAC sur trois ans qui pourra permettre d'aider les commerçants dans leurs investissements à venir, je dois vous dire qu'il y a un « PROXI » qui doit prendre les mini-halles, nous allons donc avoir un dynamisme et peut être d'autres opérations en terme d'alimentaire de proximité qui vont se développer. Je crois que nous n'avons pas une ville qui se désertifie sur le plan commercial, nous avons des commerces dynamiques, des commerçants dynamiques et nouveaux. Nous avons aussi travaillé à essayer d'attirer ce qu'il manquait, c'est-à-dire des commerces de bouche dans le centre ville, des commerces alimentaires dans le centre ville qui étaient demandés par la population, que nous mettons en place une opération FISAC et je crois que nous essayons de les accompagner dans toutes ces politiques de développement commercial. Je suis donc un peu moins pessimiste que vous. En ce qui concerne la reprise de tous les projets, nous reprenons effectivement des projets qui étaient des projets existants, et c'est heureux cela montre qu'il y a de la continuité politique aussi sur les territoires. Mais lorsque l'on parle de projets existants, on peut parler aussi d'autres projets comme le projet des berges ; l'aménagement de l'entrée ouest ; les conseils de quartier ; les déplacements de la bibliothèque municipale; la crèche à énergie passive à soixante places; le combat pour la propreté urbaine; les équipements pour toutes les sections sportives qui ont quand même beaucoup augmentés ; l'entretien des écoles qui a augmenté ; le crématorium que nous mettons à Canenx; un nouveau souffle pour les animations dans les villes; je peux faire une liste longue d'actions que nous avons déjà mises en place pas finalisées mais depuis 2008. Donc je ne veux plus vous entendre dire ce type de choses qui sont en fait basées sur de fausses allégations. Voilà ce que je souhaitais dire.

Monsieur Jean Pierre PINTO: Sur le CCAS vous avez dit que nous avions baissé les subventions, non, nous avons rétabli ce que la loi nous demandait et il fallait une subvention d'équilibre et comme il y avait un excédent en fin d'année par exemple de trois cent mille au CCAS, nous avons donné que sept cent mille mais à chaque fois le montant total était identique. Sur la taxe d'habitation vous avez dit qu'elle avait augmentée, oui, je vous l'ai dit l'état a fait une erreur lorsqu'il allait anticiper l'inflation en 2009, il avait prévu 2.5 % d'inflation donc il a augmenté l'assiette de la taxe d'habitation. Non pas parce que le taux de la taxe d'habitation avait augmentée mais tout simplement parce que l'assiette a augmenté

et vous comprenez pourquoi, raison de plus pour ne pas augmenter les taux, parce que pour le coup l'augmentation aurait été beaucoup plus importante, elle n'a augmenté que de l'évolution qui a été prévue par l'Etat. Pour 2010, l'Etat prévoit 1.2. donc ce n'est en aucun cas dû à la ville et heureusement que la ville n'a pas surajouté une augmentation de taux.

Madame Rose LUCY: On a l'impression d'avoir un petit air de campagne avec toutes les énumérations des choses faites.

Madame Le Maire : Et bien c'est la suite de l'air de campagne justement, c'est la réalisation. J'ai lu et j'ai ici le document par lequel il est dit que nous ne faisons rien que faire ce que vous aviez déjà pensé, alors c'est formidable. Donc nous pensons la même chose donc nous pouvons travailler ensemble sereinement. Je vous propose de nous en tenir là et d'arrêter là ces orientations budgétaires où je pense que nous avons eu des échanges intéressants, tant sur l'évolution des collectivités territoriales que de la fiscalité locale de notre ville. Je vous propose de passer à la délibération n° 9.

Délibération n°9

Budget Principal Ville – Décision modificative n°4 – budget principal Ville

Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Au titre du budget 2009 il convient d'ajuster les crédits comme suit :

Subvention nouvelle « travaux du Stade Municipal »

Lors du lancement des travaux du Stade Municipal la VILLE avait présenté différents dossiers de subventions auprès de l'Etat, la Région, et du Département.

Par courrier en date du 2 novembre 2009, Monsieur le Préfet vient de nous informer d'une subvention de 180 000 € pour la restructuration des tribunes du Stade Guy Boniface, 2^{ème} tranche au titre du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

Chapitre 13, compte 132146 subvention état « CNDS » recette ajouter 180 000 € Chapitre 16, compte 1641 recette d'emprunt enlever 180 000 €

Travaux complémentaires

Il convient sur la section d'INVESTISSEMENT du budget principal de procéder à des ajustements de crédits :

- d'une part dans le cadre de travaux d'urgence, pour la toiture du théâtre municipal
- d'autre part dans le cadre des travaux d'aménagement du château de Nahuques pour l'installation du POLE Education Loisirs Jeunesse Sports, et plus particulièrement le démarrage du Guichet unique début 2010.
- Enfin, d'ajuster les crédits « enveloppe de quartiers ».

Opération 103, compte 2315 divers voirie, enlever 100 000 €
Chapitre 23, compte 231338 travaux bâtiments communaux ajouter 80 000 €
Opération 105, compte 2315 travaux quartiers, ajouter 75 000 €
Chapitre 23, compte 231518 travaux divers voirie, enlever 75 000 €
Chapitre 23, compte 231538 travaux signalisation enlever 15 000 €

Chapitre 16, compte 1641, recette d'emprunt enlever 35 000 €

Virement de crédit sur la Section de Fonctionnement

Au premier semestre de l'année, notre assemblée s'est prononcée dans le cadre des subventions sur un montant de 3 115 € réservé pour les projets des écoles. Aujourd'hui il convient d'imputer réellement cette nature de dépenses sur les comptes correspondants, en procédant à un virement de crédit du chapitre 65 vers le chapitre 011 charges à caractère général. Il s'agît en effet soit de l'achat de livres pour les BCD, soit de l'achat de fournitures diverses pour la mise en place de PPMS (plan particulier de Mise en sûreté).

Chapitre 65, article 6574 subventions enlever 3 115 € Chapitre 011, article 6067 fournitures scolaires ajouter 1 615 € Chapitre 011, article 60632 fournitures diverses ajouter 1 500 €

Monsieur Alain BACHE: Pour être logique avec la position que nous avons prise par rapport au budget, on ne votera pas la proposition de modification budgétaire.

Madame le Maire : Alors vous ne votez pas, vous votez contre ? Vous votez contre, d'accord.

Monsieur Bertrand TORTIGUE: Donc vous refusez les cent quatre vingt mille euros de l'Etat ? C'est intéressant.

Il est proposé:

- De donner un avis favorable à ces inscriptions,

Le Conseil Municipal à la majorité : OUI l'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, Et APRES VOTE ET DELIBERE,

- **AUTORISE** les inscriptions budgétaires de cette décision modificative,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

<u>Délibération n°10</u>

Budget Principal Ville – Autorisation d'Emprunt – programme d'investissements de la VILLE de 2009 à 2011

Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Au titre du budget 2009 pour ses programmes d'investissements, la VILLE de MONT de MARSAN a signé un contrat d'emprunt de 4,5 millions d'€ multi-index avec une phase de mobilisation jusqu'au 30 décembre 2011.

Comme vous le savez, le Conseil Municipal dans le cadre des délégations données à l'ordonnateur, a autorisé Mme le Maire à procéder dans les limites fixées par l'assemblée délibérante à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements, et aux

opérations utiles liées à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change.

Aujourd'hui, si l'on estime les besoins de financement de la VILLE sur les prochaines années, il serait intéressant de signer un contrat sur une volume d'emprunt important et couvrant plusieurs exercices budgétaires, sur lequel la VILLE pourrait faire des tirages dans la limite des autorisations budgétaires de l'année.

Aussi, il est proposé à notre assemblée d'autoriser Madame le MAIRE à passer un avenant au contrat de 4,5 millions d'€ signé début octobre 2009, (bien entendu plusieurs organismes bancaires ont été sollicités) afin :

- d'une part de prendre en compte la période 2009 à 2011, pour le financement des investissements.
- d'autre part, de fixer le financement global à 10 000 000 d'€, étant précisé que les tirages devront respecter les autorisations annuelles fixées par l'assemblée en matière d'appel à l'emprunt.

Pour financer les investissements 2009 à 2011, il est opportun de recourir à un financement global de 10 000 000 d'€.

La VILLE se propose de signer un avenant avec DEXIA CREDIT LOCAL de France au contrat MIN 266528EUR, qui portera le montant de 4,5 à 10 millions d'€.

Il est précisé que Mme le MAIRE dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal pourra effectuer des tirages dans la limite des autorisations accordées annuellement au budget de la VILLE, tout en procédant autant que de besoin à des opérations de gestion y compris de couverture des risques de taux et de change.

Il est proposé:

- de passer un avenant pour le contrat numéro MIN 266528 EUR,
- de porter le montant de financement global maximum à 10 000 000 d'euros,
- d'autoriser des tirages dans la limite des autorisations fixées annuellement par le Conseil Municipal

Monsieur Renaud LAGRAVE : Monsieur PINTO, il y a un truc qui m'échappe, le premier emprunt était passé en conseil municipal ? Oui, d'accord, alors pourquoi on ne fait pas des emprunts au fur et à mesure ? Parce que j'ai bien compris l'histoire des taux mais en admettant que dans un an cela rebaisse encore, que se passe t-il ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Il y a le fait que lorsque l'on prend une somme beaucoup plus conséquente, nous avons des prix beaucoup plus intéressants.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Et pourquoi les conditions exactement de cet emprunt là, parce que là vous parlez des conditions, plusieurs organismes bancaires ont été sollicités, quelles ont les différences entre les organismes ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Le taux d'intérêt et également la commission et surtout la commission. La commission prise au moment de l'emprunt.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Vous vous rappelez ou c'est trop de détails ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : C'était assez conséquent suivant les différentes banques qui ont soumissionnées. Nous ne sommes pas obligés de prendre les dix millions mais cela nous fait une ligne de trésorerie en fonction des besoins. Comme tout les ans il faudra définir ensemble qu'elle sera la somme que nous devons emprunter.

Monsieur Alain BACHE: Excusez mon ignorance, vous nous proposez concrètement de faire l'emprunt de dix millions d'euros, d'ouvrir une ligne, d'accord j'ai compris.

Le Conseil Municipal à l'unanimité : OUI l'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, Et APRES VOTE ET DELIBERE,

- **AUTORISE** la signature d'un avenant au contrat MIN 266528 EUR,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°11

Réhabilitation des vestiaires du stade Guy Boniface – aide financière de la CAM.

Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Depuis 2008, la municipalité de Mont de Marsan a engagé une opération de rénovation de la tribune du stade Guy Boniface.

Cette opération, dont les travaux ont été réalisés en trois phases a consisté à moderniser considérablement l'ensemble de l'infrastructure constituant la grande tribune :

Les travaux, d'un montant global de 2 420 000 € ontainsi été décomposés comme suit :

- construction de loges, aménagement des gradins et réalisation de deux plateformes pour les personnes à mobilité réduites (phase 1),
- création d'une tour à l'extrémité entrée de la tribune accueillant un ascenseur et un escalier d'accès aux loges (phase 2),
- rénovation complète des vestiaires et locaux destinés à l'accueil des sportifs (phase 3). A noter que cette dernière phase de travaux est estimée à hauteur de 1 320 000 € TTC, prévue au titre du budget 2009 de la Ville.

Afin de compléter le plan de financement de l'opération, le présent projet de délibération vise à solliciter une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Marsan d'un montant de 75 000 € et ainsi compléter le subventionnement apporté par les autres partenaires : Etat (CNDS), Conseil Régional d'Aquitaine et Conseil Général des

Madame le Maire : Je vous rappelle qu'il avait été décidé au niveau de la Communauté d'Agglomération du Marsan au niveau budgétaire d'un fond de concours de 150 000 euros pour la ville de Mont de Marsan et pour la ville de Saint Pierre du Mont, où à l'époque Monsieur JULLIAN avait dit : « cinquante, cinquante », donc nous pouvons compte tenu de la hauteur de l'investissement prétendre à ce fond de concours.

Le Conseil Municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- AUTORISE Madame le Maire, à solliciter une aide financière d'un montant de 75 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération duMarsan,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à procéder à la signature de toutes pièces de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°12

Modification du tableau des effectifs communaux – exercice budgétaire 2009

Rapporteur: Monsieur Jean Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Il convient, suite à la commission administrative paritaire qui s'est réunie le 4 novembre courant d'une part, et à la réorganisation des services d'autre part, de modifier le tableau des effectifs des emplois communaux de la Ville de MONT DE MARSAN.

Suite à la commission administrative paritaire qui s'est réunie le 4 novembre courant, et pour permettre la nomination des agents proposés à un avancement de grade, il est nécessaire de procéder à la création de postes au tableau des emplois communaux.

Les postes créés sont repris dans le tableau annexé au projet de délibération.

Il est également nécessaire de procéder à la création de postes pour permettre les nominations suite à réussite à concours.

Il est proposé à notre assemblée :

- de se prononcer sur la création des postes suivants :

EMPLOI FONCTIONNEL:

un poste de Directeur des Services techniques

FILIERE ADMINISTRATIVE:

deux postes de rédacteur chef,

un poste de rédacteur principal,

un poste de rédacteur territorial,

un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ière} classe,

9 postes d'adjoint administratif de 1^{ière} classe

FILIERE TECHNIQUE:

un poste d'ingénieur principal,

un poste de technicien supérieur chef,

un poste de technicien supérieur principal,

deux postes d'agent de maîtrise principal,

quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ière} classe,

cinq postes d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe

FILIERE SPORTIVE:

deux postes d'éducateur des APS Hors classe

FILIERE CULTURELLE:

un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ième} classe

FILIERE SECURITE:

un poste de chef de service de police municipale de classe supérieure, trois postes de brigadier chef principal, deux postes de brigadier

Le Conseil Municipal à l'unanimité : OUI l'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, Et APRES VOTE ET DELIBERE,

- AUTORISE la modification du tableau des emplois communaux,
- AUTORISE Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de tous documents et pièces.

Délibération n°13

Indemnité spéciale de fonction de la Police Municipale – exercice budgétaire 2009

Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Suite au dernier Comité Technique Paritaire qui s'est tenu le 12 novembre courant, il y a lieu de modifier le taux de l'indemnité spéciale de fonction de la police municipale.

En application de la réglementation en vigueur, et conformément au statut du personnel communal, il est proposé à notre assemblée de porter le taux de l'indemnité spéciale de fonction de la Police Municipale de 18 % à 20 %.

Il est proposé:

- De donner un avis favorable

Monsieur Alain BACHE: Simplement pour re-préciser la remarque que je vous ai faite tout à l'heure sur le régime indemnitaire. Le régime indemnitaire pour les collectivités locales, il y a ce qui dépend de la loi et de ce qui dépend de la loi mais du bon vouloir des collectivités locales. Ca c'est une loi qui doit s'appliquer. Le régime indemnitaire auquel j'ai fais allusion tout à l'heure, et là je fais appel à ma mémoire d'ancien syndicaliste, a été créé pour le personnel des collectivités locales dans les années 92/93 parce qu'effectivement on s'est aperçu que le personnel des collectivités locales était payé sur les indices locaux et qu'effectivement il avait des salaires particulièrement bas pour la filière C. Il était laissé à l'appréciation et à la bonne volonté des collectivités locales, des maires, des présidents de conseils généraux, ou de région de pouvoir instaurer un régime indemnitaire qui ne pouvait dépasser en aucun cas le régime indemnitaire pratiqué au niveau de l'Etat. Il se trouve que ce régime indemnitaire, tel qu'il est, crée d'énormes inégalités entre collectivités, régies par le même statut, c'est ainsi qu'au conseil général, ils ont un régime indemnitaire extrêmement intéressant, ce qui crée la compétition y compris pour les salariés des collectivités, il y a bon nombre d'agents de la commune de Mont de Marsan qui sont intéressés pour partir dans d'autres collectivités parce que dans d'autres collectivités le régime indemnitaire est beaucoup plus intéressant. Ce que je pense là, c'est qu'effectivement, il ne faudrait pas continuer cette course à l'échalote parce que ça va handicaper bon nombre de collectivités et la notre particulièrement parce que c'est une collectivité exemplaire en terme de services publics rendus à la population qui n'est pas forcément aussi performant dans d'autres collectivités. C'est pour cela que je souhaitais faire ce débat. Effectivement on a une volonté politique qui pourrait être beaucoup plus forte de donner un peu plus sous forme de régime indemnitaire à notre personnel communal qui sera cette année « sanctionné » par rapport aux autres collectivités qui continuent à donner un bon régime indemnitaire ; Voilà.

Madame le Maire: Sanctionné, je n'en sais rien parce que je ne sais pas comment évoluent les autres communes. A l'heure actuelle c'est une décision que nous avons prise, que nous pouvons expliquer par l'état de nos finances et de nos préoccupations. Nous souhaitons être vigilants sur l'impact de la masse salariale sur nos finances. Cette mesure représentait effectivement une augmentation du régime indemnitaire qui s'élevait à, pour les catégories C, à 5 euros par mois. Dès que nous aurons la possibilité de revenir à l'augmentation du régime indemnitaire, nous le ferrons. Je dois dire que la faiblesse de notre collectivité, de son régime indemnitaire, dont vous parliez ne date pas d'aujourd'hui. C'est quelque chose qui est endémique depuis de très nombreuses années et qui a toujours existé. Nous avons donc pendant deux ans continué ce qui avait été mis en place pour réguler, pour rattraper quelque chose, nous demandons aujourd'hui une pose pour question de vigilance budgétaire. Nous serons toujours disposés bien entendu à reprendre toutes ces mesures quand nous le pourrons.

Monsieur Alain BACHE : J'espère que si vous avez à rattraper, vous ne doublerez pas de zéro parce que lorsque l'on double de zéro, ça fait toujours zéro.

Madame le Maire : Vous voyez que vous savez compter Monsieur BACHE. Tout à l'heure vous disiez que vous ne saviez pas compter.

Le Conseil Municipal à l'unanimité : OUI l'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, Et APRES VOTE ET DELIBERE,

- **AUTORISE** la modification de l'indemnité spéciale de fonction.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°14

Cession d'une parcelle de terrain à la Chambre des Métiers.

Rapporteur: Monsieur Bruno ROUFFIAT, Conseiller Municipal.

Le Centre de Formation pour Adultes de Mont de Marsan (CFA) géré par la Chambre des Métiers, actuellement installé au n° 41, Avenue Henri Farbos, envisage de transférer son établissement dans le secteur de Pémégnan en bordure du Chemin Gustave Eiffel.

Cette nouvelle localisation permettra au CFA d'agrandir considérablement ses locaux et d'étendre le contenu de sa mission de formation pour les jeunes.

La parcelle concernée est cadastrée section CD n° 59, située sur le site de Pémégnan. Sa superficie est de l'ordre de 15 000 m².

Le rapporteur dépose sur le bureau :

- un plan.

Madame le Maire : C'est donc le nouveau CFA qui sera construit à coté du Lycée ESTEVE, ils auront en commun une structure qui est en cours d'édification actuellement, qui est un atelier commun, c'est quelque chose d'innovant de voir un CFA et un Lycée travailler ensemble sur des parties communes.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- -AUTORISE la cession gratuite à la Chambre des métiers d'une partie de la parcelle cadastrée section CD n° 59 sur le site de Pémégnan, en bordure du Chemin Gustave Eiffel pour une superficie d'environ 15 000 m², la superficie exacte sera déterminée après élaboration du document d'arpentage,
- **-PRECISE** que les frais notariés et de géomètre sont à la charge de la Chambre des Métiers,
- **-CHARGE** l'office notarial, 1058, Avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan de la rédaction de l'acte notarié,
- **-CHARGE** le cabinet BEMOGE, 1485, Rue de la Ferme de Carboué à Mont de Marsan de la réalisation du document d'arpentage,
- -AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°15

Cession d'une parcelle bâtie, située au 27 rue Charles de Marcy à Monsieur et Madame BONNO.

Rapporteur : Madame Chantal Couturier, Conseillère Municipale.

Monsieur et Madame BONNO, ont émis le souhait de se porter acquéreurs de la parcelle bâtie appartenant à la Commune de Mont de Marsan, située au n° 27 rue Charles de Marcy, sur le site de l'hippodrome. Ils sont actuellement locataires de ce bien.

Cette habitation est située sur la parcelle cadastrée section BH n° 28 dont la superficie est de 1 640 m², le bâti quant à lui étant de 70 m².

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à céder cette parcelle de terrain ainsi que le bâti à Monsieur et Madame BONNO selon l'estimation produite par le service des domaines, soit 30 000 € (TRENTE MILLE HJROS).

Le rapporteur dépose sur le bureau :

- un plan.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Vu l'avis du service des domaines en date du 29 juillet 2009 Vu l'accord de Monsieur et Madame BONNO,

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- -AUTORISE la vente de la parcelle cadastrée section BH n° 28, incluant le bâti, située au n° 27 rue Charles de Marcy, pour le prix de 30 000 € (TRENTE MILLE EUROS),
- **-PRECISE** que les frais notariés et de géomètre sont à la charge de Monsieur et Madame BONNO,
- **-PRECISE** que les frais incombant à la rédaction du rapport relatif à la présence de termites, diagnostic plomb, amiante, etc....sont à la charge de la Commune,
- **-CHARGE** l'office notarial, 1058 avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan de la rédaction de l'acte notarié,
- -AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°16

Cession d'une parcelle de terrain située rue de la Ferme de Carboué à la Miroiterie Landaise.

Rapporteur: Madame Chantal LUTZ, Adjointe au Maire.

La Miroiterie Landaise actuellement située au 1084, Rue de la Ferme de Carboué a saisi la Commune de Mont de Marsan pour se porter acquéreur d'une partie de terrain appartenant à cette dernière, afin d'agrandir ses locaux et d'étendre son activité économique.

Cette partie de parcelle est d'une contenance de 11 760 m², cadastrée section CB n° 148.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à céder cette partie de terrain à la Miroiterie Landaise selon l'estimation produite par le service des domaines, soit 9 € le mètre carré.

Le rapporteur dépose sur le bureau :

- un plan.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- **-AUTORISE** la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section CB n° 148 pour une contenance de 11 760 m², au prix de 9 euros le m²,
- **-PRECISE** que les frais notariés et de géomètre sont à la charge de la Miroiterie Landaise,
- **-CHARGE** l'office notarial, 1058 avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan de la rédaction de l'acte notarié. Une servitude de passage pour les différents réseaux existants devra être incluse dans cet acte.
- -AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°17

Convention de servitude avec GRDF - Rue Hélène Boucher.

Rapporteur : Madame Chantal Couturier, Conseillère Municipale.

La S.A GRDF a dû remplacer une canalisation de gaz ainsi que ses accessoires techniques sur une parcelle de terrain appartenant à la Commune cadastrée section AD n° 9, située rue Hélène Boucher (école de l'Argenté).

Pour des raisons de sécurité et de maintenance de l'ouvrage, la Ville doit consentir à la S.A GRDF une servitude de passage sur cette parcelle. La longueur empruntée par cette servitude est de 62 ml.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitude avec la S.A GRDF.

Le rapporteur dépose sur le bureau :

- un plan indiquant le tracé de cette servitude, (en pointillés).

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- -AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de cette convention de servitude ainsi qu'à la signature de l'acte authentique qui régularisera cette convention,
- **-PRECISE** que les frais notariés et de publication à la Conservation des Hypothèques sont à la charge exclusive de la S.A GRDF,
- **-PRECISE** que le rédacteur de l'acte authentique qui régularisera cette convention est Maître HARRIAGUE, notaire de la S.A GRDF, Pôle Haristeguy, 2 Chemin de Marouette, BP 216 à 64102 BAYONNE CEDEX.

Délibération n°18

Budget annexe « Service de l'Eau » - Budget 2009 - Décision modificative n° 4.

Rapporteur: Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

Il convient d'effectuer des modifications de crédits du budget du service de l'eau.

En section de fonctionnement, la décision modificative s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 13 600 €. Les crédits en recette sont justifiés par l'augmentation de l'amortissement des subventions et des remboursements de trop perçu par EDF lors de la tempête de janvier dernier. Ces crédits sont affectés dans les chapitres 011, 012 et 66 afin d'ajuster certains articles.

En section d'investissement, les mouvements de crédits s'équilibrent dans chaque section. En dépenses d'investissements, des crédits supplémentaires, dû à la diminution de travaux en régie, permettent d'ajuster l'augmentation de l'amortissement des subventions et sont réinjectés dans les chapitres 21 et 23.

En recette d'investissement, dans le chapitre 040, des ajustements de crédits sont nécessaires dans les articles relatifs aux amortissements des biens.

Dans le cadre de la décision modificative n°4 du budget annexe 2009 « service de l'eau », il convient d'effectuer des modifications de crédits suivantes :

SERVICE DE L'EAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 Charges à caractère général		12 500,00€
Article	604 Achats d'étude, prestations de services, équipement	9 000,00 €
	6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 000,00 €
	6078 autres marchandises	1 000,00 €
	6241 Transports sur achats	500,00€
Chapitre 012 Charges de personnel		1 000,00€
Article	648 Autres charges de personnel	1 000,00 €
Chapitre 66	6 Charges financières	100,00€

Article 66111 Intérêts courus 100,00 €

Total dépenses de fonctionnement	13 600,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chanitra 042 Onáration d'ardra da transfort antre acations	5 750 00 <i>6</i>
Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections Article 777 Quote-part des subventions d'investissement virée	5 750,00 € 5 750,00 €
Article 777 Quote-part des subvertions d'investissement virée	3 730,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	4 500,00 €
Article 758 Produits divers de gestion courante	4 500,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	3 350,00 €
Article 778 Autres produits exceptionnels	3 350,00 €
Total recettes de fonctionnement	13 600,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chanitra 040 Onárations d'ardra da transfort antre soctions	-54 250,00 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections Article 139111 Amortissement subventions Agence de l'eau	5 750,00 €
7 tuole 100 11 17 tillottissellietit subventions 7 genoe de 1 eau	0 700,00 €
23150 Immobilisations corporelles en cours/installations	-60 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	25 000,00 €
Article 21561 Matériel spécifique d'exploitation	25 000,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	29 250,00 €
Article 2315 Immobilisations corporelles en cours/installations	29 250,00 €
Total dépenses d'investissement	0,00€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00€
Article 28032 Frais de recherche et de développement	-8 000,00 €
28033 Amortissement immobilisations incorporelles insert	-500,00€
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licence	2 360,00 €
28121 Terrains nus	-900,00 €
281311 Bâtiments d'exploitation	-16 000,00 €
281315 Bâtiments administratifs	2 750,00 €
281351 Bâtiments d'exploitation	750,00 €
281355 Bâtiments administratifs	3 550,00 €
281531 Réseaux d'adduction d'eau	8 580,00 €
28155 Outillage industriel	-690,00€
281561 Matériel spécifique d'exploitation-Service eaux po	17 000,00 €

2817561 Service de distribution d'eau	
28182 Matériel de transport	
28183 Matériel de bureau et matériel informatique	
28184 Mobilier	

Total recettes d'investissement 0,00 €

-10 500,00 € 4 250,00 € -2 700,00 € 50,00 €

Il est proposé à notre Assemblée d'approuver la décision modificative n°4 du budget annexe 2009 « service de l'eau ».

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- -Approuve la décision modificative n°4 du Budget annexe 2009 « service de l'eau ».
- -Autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°19

Budget annexe « Service de l'Assainissement » - Budget 2009 - Décision modificative n° 4

Rapporteur: Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

Il convient d'effectuer des modifications de crédits du budget du service de l'assainissement, section de fonctionnement.

Les mouvements de crédits s'équilibrent dans chaque section.

En recette de fonctionnement, des crédits supplémentaires dû à l'augmentation de l'amortissement des subventions, et la cession du véhicule hydrocureur, permettent de diminuer les crédits dans le chapitre 70 Produits de gestion courante.

En dépense d'investissement, des crédits, provenant du chapitre 23, permettent d'ajuster l'augmentation de l'amortissement des subventions dans le chapitre 040.

En recette d'investissement, dans le chapitre 040, des ajustements de crédits sont nécessaires dans les articles relatifs aux amortissements des biens.

Dans le cadre de la décision modificative n°4 du budget annexe 2009 « service de l'assainissement », il convient d'effectuer des modifications de crédits suivantes :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement	0,00€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 600,00 €
777 Quote-part des subventions d'investissement virée	9 600,00 €
Chapitre 70 Produits de gestion courante	-32 600,00€
Article 70611 Redevances d'assainissement collectif	-32 600,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	1 000,00€
Article 773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €
775 Produits des cessions d'éléments d'actifs	21 000,00 €
778 Autres produits exceptionnels	1 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 600,00
article 139111 Amortissement des subventions	9 600,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	-9 600,00
article 2315 Immobilisations corporelles en cours / installations	-9 600,00 €
Total dépenses d'investissement	0,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
article 28032 Frais de recherche et de développement	-4 000,00 €
281311 Bâtiments d'exploitation	-7 000,00 €
281351 Bâtiments d'exploitation	-700,00 €
28154 Matériel industriel	-1 000,00 €
28181 Installations générales, agencements et aménagemen	-500,00 €
28182 Matériel de transport	19 300,00 €
28183 Matériel de bureau et matériel informatique	-1 636,00 €

Total recettes d'investissement

0.00€

Il est proposé à notre Assemblée d'approuver la décision modificative n°4 du budget annexe 2009 « service de l'assainissement ».

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- **-Approuve** la décision modificative n°4 du Budget annexe 2009 « service de l'assainissement ».
- -Autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Monsieur Thierry SOCODIABEHERE: Parce que nous n'avons pas souvent l'occasion de le faire et qu'effectivement comme vous l'avez signalé nous avons reçu une prorogation d'autorisation d'exploiter. Je voudrais remercier ici les personnes qui ont travaillé avec moi sur l'obtention de cette autorisation d'exploiter et je vais les nommer: Monsieur Francis GUILHAMOULAT; Monsieur Guillaume BUCHANIEK; Monsieur Eric BAUMIER et de Monsieur Patrice MARBOUTIN. Je tenais à qu'ils soient associés dans l'obtention de cette autorisation.

Madame le Maire : Je voulais justement vous donner la parole pour exposer un petit plus mais l'essentiel c'est d'avoir l'autorisation et de pouvoir travailler sur nos réseaux.

Monsieur Thierry SOCODIABEHERE: En fait, j'attends d'avoir le courrier écrit pour vous annoncer officiellement jusqu'à quelle date nous serons en mesure d'exploiter ce gisement. Verbalement on nous a annoncé 2013, mais je reste en attente de l'écrit, en tout état de cause bien évidemment mes chers collègues je vous invite dès l'année prochaine au budget géothermie à voter les investissements que nous mènerons pour 2011 afin de rejoindre le quartier nord. Je vous remercie par avance.

Délibération n°20

Dénomination de voies et lieux publics.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan.

Lors de la dernière réunion de notre assemblée nous avions acté le principe de commémorer la présence du 6° RPIMA à travers la dénomination d'un espace public de la Ville. Il est donc proposé au conseil municipal de dénommer l'esplanade de l'ex caserne Bosquet, place du 6° RPIMA.

La 184^{ème} section des médaillés militaires a également récemment émis le souhait de voir un espace public de Mot de Marsan rendre hommage aux médaillés militaires. Je vous rappelle que la médaille militaire, décoration des plus prestigieuses, a été créée en 1852 par Louis Napoléon Bonaparte et que sa vocation est de récompenser pour leurs actions les militaires sans distinction de grade et plus particulièrement les sous-officiers. Il est donc proposé au Conseil municipal de dénommer , porte des Médaillés Militaires, le passage d'entrée de l'ancienne caserne Bosquet situé entre le bâtiment de la régie des fêtes et le musée du 34^{ème} RI.

Il est également proposé au conseil municipal d'honorer la mémoire de l'ethnologue et anthropologue Claude Lévi-Strauss en donnant son nom à la future liaison Gare-Manot. Claude Lévi-Strauss, né le 28 novembre 1908 et décédé récemment le 31 octobre 2009 a exercé une influence décisive sur les sciences humaines en étant l'une des figures fondatrices de la pensée structuraliste. En dehors de l'hommage qui peut être rendu à ce grand homme, il n'est pas neutre que la Ville de Mont de Marsan soit la première à commémorer sa mémoire. En effet, c'est à Mont de Marsan, que Claude Lévi-Strauss a commencé sa carrière ; son agrégation de philosophie obtenue en 1931 en poche, son premier poste a été celui de professeur de philosophie durant l'année scolaire 1932-1933 au Lycée Victor Duruy. Il n'y restera qu'une année avant de rejoindre pour un poste similaire le Lycée de Laon et de se lancer dès 1935 dans ses premières expéditions au Brésil qui aboutiront à la publication en 1955 de « Tristes Tropiques », ouvrage qui fera sa réputation mondiale.

Il est enfin proposé à notre assemblée de redonner à l'actuelle avenue de la Gare le nom d'avenue de la Laïcité.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

-APPROUVE la dénomination de l'esplanade de l'ex caserne Bosquet : « place du 6° RPIMA ».

-APPROUVE la dénomination du passage marquant l'entrée de l'ancienne caserne Bosquet situé entre le bâtiment de la régie des fêtes et le musée du 34^{ème} RI : « porte des Médaillés Militaires ».

-APPROUVE la dénomination de la liaison Gare-Manot : « Boulevard Claude Lévi-Strauss ».

-APPROUVE la dénomination de l'actuelle avenue de la Gare : « avenue de la Laïcité ».

Délibération n°21

Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de la Midouze entre la Place Charles De Gaulle et la Pisciculture

Rapporteur: Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Le projet "rivières dans la Ville" s'inscrit dans une ambition globale d'amélioration du cadre de vie, tout en veillant à recentrer le programme opérationnel sur quelques interventions stratégiques, liées à des espaces centraux emblématiques, susceptibles d'être engagés à très court terme.

Dans ce cadre, la Ville a lancé une consultation pour une mission de" maîtrise d'œuvre urbaine" dans un périmètre comprenant l'ensemble des berges du Midou, de la Douze et de la Midouze situées sur notre commune. Depuis, l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue a mis en forme un schéma directeur et de cohérence général, validé le 6 octobre dernier par le Comité de pilotage de l'opération.

Afin de lancer une première phase opérationnelle et conformément aux règles du code des marchés publics, un concours restreint d'architectes doit être lancé pour retenir un projet d'aménagement sur le première partie de ce périmètre (Secteur de la confluence compris entre la Place du général Charles de Gaulle et la pisciculture).

Une prime devra être versée aux candidats admis à concourir (4 maximum) et ayant remis une prestation conforme au règlement de concours.

Le jury qui sélectionnera les candidats admis à concourir puis retiendra le projet lauréat doit être composé comme suit:

- -Madame le Maire, ou son représentant, président,
- -Cinq membres du conseil municipal élu en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et cinq membres suppléants désignés selon les mêmes modalités,
- -Le président peut en outre désigner comme membre des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder cinq,
- -en outre, lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer au concours, au moins un tiers des membres du jury ont cette qualification ou une qualification équivalente. Ces membres sont désignés par le président du jury.

Le Conseil municipal à l'unanimité, Ouï l'exposé du rapporteur,

Considérant la nécessité de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la première phase du projet intitulé « Rivières dans la Ville »,

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics et notamment ses articles 24, 38, 70 et 74,

- **APPROUVE** l'aménagement des abords de la confluence dans un périmètre allant de la Place du général Charles De Gaulle à la pisciculture et le lancement d'un concours restreint d'architectes.
- **DECIDE** d'attribuer aux candidats admis à concourir et ayant remis une offre conforme au règlement du concours une prime de 40 000 € TTC
- **PROCEDE** à l'élection des membres du jury
- **DESIGNE** les membres ci-dessous :

Présidente : Mme DARRIEUSSECQ Geneviève, Maire

Suppléant: M. TORTIGUE Bertrand,

Membres titulaires:

Membres suppléants :
- Mme COUTURIER Chantal

- M.BAYARD Hervé, - Mme COUTURIER Chantal,

M.SOCODIABEHERE Thierry
 Mme LUTZ Chantal
 M.ROUFFIAT Bruno

- M. BACHE Alain - M.LAGRAVE Renaud

- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°22

Projet d'Aménagement de l'Entrée Ouest de la Ville : transfert du marché de maîtrise d'œuvre à la Communauté d'Agglomération du Marsan.

Rapporteur: Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Inscrite au titre du Budget Primitif 2009 de la Ville de Mont de Marsan, l'opération de requalification urbaine intitulée Entrée Ouest de la Ville est en cours de déroulement. Les premiers travaux de rénovation des systèmes d'assainissement en eaux usées, et d'adduction en eau potable sont en passe d'être achevés fin novembre sur l'Avenue des Martyrs de la Résistance et la Place Saint Louis. Ils seront suivis par le chantier d'effacement des réseaux aériens et la rénovation de l'éclairage public, programmé au début de l'année 2010.

Par ailleurs, le travail de conception des espaces publics confié au groupement de maîtrise d'œuvre Dessein de Ville / Ingérop est également en cours de réalisation, la phase de constitution du dossier d'Avant Projet ayant débuté fin octobre 2009.

Il fait suite à la désignation de cette équipe dans le cadre de la procédure de concours architectural, passée en application de l'article 74 du code des marchés publics et au marché de maîtrise d'œuvre approuvé par notre assemblée au cours de sa séance du 23 juin 2009.

Considérant que le périmètre concerné par le projet concerne trois maîtres d'ouvrages distincts (Conseil Général des Landes, Communauté d'Agglomération du Marsan et Ville de Mont de Marsan), le regroupement de la maîtrise d'ouvrage autour d'une seule entité semble constituer le gage d'une cohérence et d'une harmonie indispensable à cette opération.

Dans ce cadre, le Conseil Général des Landes a déjà fait part de cette volonté dans sa correspondance du 4 juin 2009.

D'autre part, et dans la mesure où le projet concerne en grande partie la rénovation et la réhabilitation de la voirie, la Communauté d'Agglomération du Marsan semble la mieux positionnée pour assurer cette mission de maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé à notre assemblée de transférer le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Dessein de Ville / Ingérop

à la Communauté d'Agglomération du Marsan pour un montant de 248 648.40 € TTC (Tranche Ferme).

A noter que les tranches conditionnelles 1 et 2 s'élèvent respectivement à 224 967.60 \in TTC et 414 414,00 \in TTC.

Monsieur Alain BACHE: Même si c'est nouveau on va le voter.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Comme quoi le journal de l'opposition sert à quelque chose puisque visiblement ça vous met en verve tous.

Madame le Maire : Eh bien oui, parce que l'on aime que les choses vraies soient dites et pas les choses fausses...

Monsieur Alain BACHE: Cela peut vous surprendre mais j'ai failli être curé.

Madame le Maire : C'est au PV et c'est à la radio, puisque Monsieur BACHE à ouvert son micro.

Monsieur Alain BACHE : Il y en a beaucoup qui sont passés à côté de quelque chose.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

-APPROUVE le transfert du marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Dessein de Ville / Ingérop à la Communauté d'Agglomération du Marsan.

-AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer toute pièces ou formalités s'y rapportant.

Délibération n°23

Construction de la Médiathèque du Marsan.

Cession gratuite du terrain d'assiette par la SATEL à la Communauté d'Agglomération du Marsan.

Rapporteur: Madame Hervé BAYARD, Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'aménagement du site de la Caserne Bosquet, la Société d'Aménagement de Tourisme et d'Equipement des Landes (SATEL) est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section AD n° 241.

Cette parcelle cadastrée section AD n° 241 d'une superficie totale de 8131 m², doit accueillir à compter de février / Mars 2010, les futurs travaux de construction de la Médiathèque, pilotés par la Communauté d'Agglomération du Marsan.

Conformément à la convention d'aménagement passé entre la Ville de Mont de Marsan et la SATEL, l'avis de la commune constitue un préalable à toute transaction immobilière prévue sur le site de la Caserne Bosquet.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la SATEL à céder gratuitement cette parcelle à la Communauté d'Agglomération du Marsan.

Le rapporteur dépose sur le bureau :

- un plan.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Madame Rose LUCY: Pouvez-vous nous donner un calendrier s'il vous plait, pour les travaux et par ailleurs nous dire où en est le dossier et quand avez vous prévu de commencer les travaux de la médiathèque.

Madame le Maire: Ce dossier est en charge à la Communauté d'Agglomération et pas à la ville, vous le savez. Nous avons lors du dernier conseil communautaire, voté le plan de financement, les plans sont à l'études actuellement aux services techniques, et les constructions démarreront au mois de mars, l'appel d'offre étant en cours actuellement. La livraison fin 2011 début 2012 le temps de faire rentrer et mettre en place tous les livres. Mais pendant ce temps de construction les agents qui travailleront à la bibliothèque ici qui sont transférés à partir de janvier 2010, travailleront également à l'élaboration de mise en place de la collection.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- **-AUTORISE** la SATEL à céder à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération du Marsan, la parcelle cadastrée section AD n° 241 d'une superficie de 8131 m², sur le site de la Caserne Bosquet pour la construction de la médiathèque,
- **-PRECISE** que les frais notariés et de géomètre sont à la charge de la Communauté d'Agglomération du Marsan,
- **-CHARGE** l'office notarial, 1058 avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan de la rédaction de l'acte notarié,
- -AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°24

Approbation de la Révision Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols n° 2008-2

Et réduction du périmètre réservé à l'aire d'accueil des gens du voyage – secteur Larrouquère-Malage.

Rapporteur: Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Afin de satisfaire à la loi n° 2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Mont de Marsan, par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2008, l'assemblée municipale a validé le principe de la Révision Simplifiée 2008-2 du Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Mont de Marsan.

Cette révision simplifiée concerne le secteur Nord Est de la Ville dénommée « Larrouquère – Malage ».

L'objectif principal est de pouvoir permettre dans cette zone la réalisation à la fois de l'aire d'accueil et de l'aire de grands rassemblements.

A l'issue de l'enquête d'Utilité Publique relative à cette révision, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable concernant la réalisation d'une aire de grands rassemblements des gens du voyage et un avis défavorable concernant la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Par ailleurs les conclusions faisant apparaître un avis défavorable de ce dernier n'ont pas d'incidence sur l'approbation ou non de la révision par le conseil municipal.

Dans la mesure où des modifications mineures peuvent être apportées au projet après enquête publique tant qu'elles restent conformes à l'intérêt général et ne portent pas atteinte à l'économie générale du projet, il est proposé à notre assemblée la réduction de la zone réservée à l'aire d'accueil des gens du voyage.

Cet ajustement de périmètre permet d'une part, d'intégrer les nouvelles contraintes relatives au plan d'exposition au bruit de la base aérienne, mais également la prise en compte de l'ancien règlement du lotissement artisanal de Larrouquère élaboré en 1968 et toujours en vigueur.

Enfin, cet ajustement reste compatible avec les conditions de desserte de la zone (voie et réseaux) et demeure géométriquement suffisant pour le dimensionnement de l'aire d'une cinquantaine de caravanes et l'ensemble des espaces périphériques (espaces plantés de transition, merlon de terre, etc.)

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal, par délibération du 23 juin 2009, a entériné la réduction du périmètre portant approbation de la révision simplifiée du POS 2008-2.

Au titre du contrôle de légalité, le Préfet a demandé le retrait et la prise d'une nouvelle délibération accompagnée du rapport de présentation modifié en tenant compte des deux observations mentionnées ci-dessous:

- Des précisons doivent être apportées sur les modalités d'aménagement du site et les contraintes liées au Plan d'Exposition au Bruit.
- Le Bilan étapes de la concertation doit être établi et approuvé.

Par délibération en date du 28 octobre 2008, l'assemblée communale avait validé l'objet de la révision simplifiée 2008-2 du Plan d'Occupation des Sols concernant la

réalisation de deux aires d'accueil, celle de moyen et long séjours (à l'intérieur de la rocade) et celle de grand rassemblement plus à l'est, (à l'extérieur de cette rocade en limite avec les communes voisines). Cette même délibération avait défini les mesures de concertation.

Vu le code de l'urbanisme et en particulier les articles L123-13 et R123-21-1 relatifs à la procédure de révision simplifiée,

Vu l'arrêté du Maire en date du 8 décembre 2008 prescrivant l'enquête publique,

Considérant la concertation engagée depuis l'origine de ce projet et en particulier les mesures d'affichage relatives à la procédure engagée, l'information donnée au niveau du journal local, les diverses réunions publiques ainsi que la mise à disposition du public du dossier durant toute la procédure,

Considérant le déroulement de cette enquête, le rapport et l'avis émis par M. Patrick GOMEZ, commissaire enquêteur, en date du 28 février 2009,

Considérant la délibération en date du 23 juin 2009, approuvant le projet de révision simplifiée 2008-2 du plan d'occupation des sols, qui est annulée et remplacée par la présente délibération,

Considérant les observations émises par le Préfet le 2 octobre 2009 dans le cadre du contrôle de légalité,

Considérant le nouveau rapport de présentation de l'opération et celui rappelant les différentes étapes de la concertation (voir rapports annexés).

Considérant que la révision simplifiée 2008-2 telle qu'elle est présentée est prête à être approuvée par le conseil municipal.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Juste parce que nous n'avons pas le plan, la réduction de la parcelle ça correspond à quoi exactement ?

Madame le Maire : Ca correspond à réduire à deux hectares au lieu de trois hectares.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- **RETIRE** la délibération du 23 juin 2009,
- RAPPEL les étapes de la concertation,
- **APPROUVE** le dossier de révision simplifiée du POS 2008-2 relative à la réalisation dans cette zone à la fois de l'aire d'accueil et de l'aire de grands rassemblements,
- APPROUVE la réduction du périmètre de l'aire d'accueil conformément au plan joint,
- **PRECISE** que cette délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et qu'une mention de cet affichage sera en outre insérée dans un journal diffusé dans le Département,

- PRECISE également que la présente délibération deviendra exécutoire dans le délai de deux mois suivant sa réception par M. le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de cette révision simplifiée ou dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°25

Modification Simplifiée n° 2009 – 1 du Plan d'Occupation des Sols. (Suppression d'un emplacement réservé place Gilbert Loubes).

Rapporteur: Madame Chantal COUTURIER, Conseillère Municipale.

Les premiers travaux de rénovation du quartier du Peyrouat vont débuter par le projet de construction de 30 logements destinés à l'accession à la propriété et de commerces sur la Place Gilbert Loubes à Mont de Marsan. Dans ce cadre, il convient d'engager une modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols permettant de supprimer un emplacement réservé sur ce terrain.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AD n° 8, est délimitée par l'avenue du Colonel Rozanoff, l'avenue Jacques Couilleau, la voie nouvelle de l'Argenté et la voie privée projetée au nord. En effet, ce terrain a fait l'objet d'un emplacement réservé pour la création d'une place publique, inscrit au Plan d'Occupation des Sols le 08/08/1980. Il concerne l'intégralité de la parcelle.

Compte tenu des études et de l'avancement du dossier de rénovation urbaine du quartier, cet emplacement réservé peut être aujourd'hui supprimé.

Vu le décret n° 2009-722 du 18 juin 2009 pris en application des articles 1^{er} et 2 de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privé,

Vu le code de l'urbanisme et en particulier les articles L123-13, R123-20-1 et R123-20-2 relatifs à la procédure de modification simplifiée,

Considérant la nécessité de compléter l'offre de logements de la ville de Mont de Marsan,

Considérant que la ville de Mont de Marsan dispose avenue Rozanoff d'une opportunité foncière constituée par un terrain cadastré Section AD n° 8, d'une superficie de 4140 m².

Considérant que ce terrain est situé en emplacement réservé n° 9 du POS pour la création d'une place publique,

Considérant que pour devenir constructible, il convient de supprimer l'emplacement réservé n° 9 du Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur Renaud LAGRAVE : La consultation a été faite ou va être faite ? Elle est faite, il y a eu des observations par rapport à ça ?

Monsieur Bertrand TORTIGUE: Elle va être faite.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Donc on délibèrera à nouveau à l'issue de la consultation.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

Il est proposé à notre assemblée :

- de **VALIDER** le projet de modification simplifiée concernant la suppression de l'emplacement réservé n° 9 du Plan d'Occupation des Sols,
- de **PRECISER** que conformément à l'article L 123-20-2 du Code de l'Urbanisme, un avis de modification simplifiée fera l'objet d'une publicité dans un journal diffusé dans le département et sera affiché en mairie,
- de PRECISER que le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations seront mis à la disposition du public pendant un délai de deux mois préalablement à la convocation de l'assemblée délibérante qui approuvera cette modification,
- d'**AUTORISER** Mme le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir dans la suite de la procédure de cette modification simplifiée .

Délibération n°26

Adhésion au groupement de commandes - Acquisition de défibrillateurs.

Rapporteur: Monsieur Bertrand TORTIGUE, Adjoint au Maire

En France, 50 000 décès par an (source : SAMU de France) sont causés par un arrêt cardiaque inopiné ou une mort subite. Les pouvoirs publics devant ce véritable problème de santé publique, se sont engagés à remédier à cela.

Le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins et modifiant le Code de la Santé Publique tente d'apporter une solution à cet enjeu national. Le défibrillateur est le premier maillon de la chaîne de secours, et permet d'améliorer très fortement les chances de survie de la victime selon de nombreuses études scientifiques. On estime que 3000 à 4000 vies pourraient ainsi être sauvées chaque année.

Une partie des communes et Communauté de Communes des Landes par l'intermédiaire de L'Association des Maires des Landes, s'inscrit dans la suite de nombreuses initiatives privées, mais aussi locales afin de s'équiper en défibrillateurs.

Au regard du grand nombre d'appareils et du montant élevé que représente cette commande, il est envisagé de mettre en place un groupement de commandes, cette procédure apparaissant comme la meilleure formule en terme de mutualisation des besoins, d'économies d'échelles et de gestion.

Dans le cadre de cette procédure, régie par l'article 8 du Code des Marchés Publics, une convention doit être conclue entre les membres du groupement de commandes pour chaque type de besoin.

Celle-ci doit déterminer notamment, outre l'objet et les différents partenaires du groupement :

- l'organisme qui assure le rôle de coordonnateur du groupement,
- les missions du coordonnateur,
- les missions de chacun des membres,
- les modalités et critères de prise en charge financière de la part revenant à chaque organisme,

C'est pourquoi, je vous propose de vous prononcer sur l'adhésion de notre commune au groupement de commandes constitué pour la passation du marché de fourniture et livraison de défibrillateurs et de m'autoriser à signer cette convention.

Je vous propose que le choix du (des) titulaire(s) du marché soit effectué par la Commission de police, d'hygiène et sécurité de l'Association des Maires des Landes.

De plus, notre assemblée sera informée des résultats de la mise en concurrence.

Par ailleurs, la Ville se propose d'acquérir dix défibrillateurs dont sept pour la Ville et trois pour le CCAS.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- **-DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de fourniture et livraison de défibrillateurs,
- -APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet, jointe en annexe,
- -AUTORISE la Commission de police, hygiène et sécurité de l'Association des Maires des Landes à choisir le(s) titulaire(s) du marché.
- -AUTORISE Madame le Maire à intervenir à la signature de la convention et de toutes pièces en découlant.

Fixation des tarifs 2010 du séjour Evasion ski, des mercredis à la neige, des entrées de la piscine municipale, de location des installations sportives municipales.

Rapporteur: Monsieur Bertrand TORTIGUE, Adjoint au Maire.

I.- TARIF PASS...SPORT MONTOIS

Enfants 9 à 10 ans :

Mercredi à la neige 1 sortie	21.00 €
Réduction 1 (QF < ou= à 723 et > à 449)	17.85 €
Réduction 2 (QF <ou= 449)<="" td="" à=""><td>14.70 €</td></ou=>	14.70 €
Mercredi à la neige 2 sorties	52.00 €
Réduction 1 (QF $<$ ou= à 723 et $>$ à 449)	
Réduction 2 (QF <ou= 449)<="" td="" à=""><td></td></ou=>	
Mercredi à la neige 3 sorties	68.00 €
Réduction 1 (QF $<$ ou= à 723 et $>$ à 449)	
Réduction 2 (QF < ou= à 449)	

II.- TARIF SEJOUR EVASION SKI

Pour les enfants âgés de 10 à 16 ans.

Dates : du 21 février au 26 février 2010 : Saint Lary Soulan

Activités proposées : ski de piste encadrée par 2 éducateurs du service des sports et 1 moniteur du Stade Montois Ski.

III. – TARIFS PISCINE MUNICIPALE

- Pass Adulte 1 entrée (18 ans et +)	2.50 €
- Pass Jeune 1 entrée (12 à 17 ans)	1.80 €
- Pass Enfant 1 entrée (4 à 11 ans)	1.50 €
- Réduction Adulte (Chômeur, Rmiste, Etudiant)	1.80 €
- Abonnement Adulte 5 entrées	11.20 €
- Abonnement Adulte 10 entrées	
- Abonnement Adulte 20 entrées	37.75 €
- Abonnement Adulte 50 entrées	87.75 €
- Carte annuelle Adulte	
- Abonnement annuel Couple	315.00 €
- Abonnement Jeune 5 entrées	
- Abonnement Jeune 10 entrées	
- Abonnement Jeune 20 entrées	27.80 €
- Abonnement Jeune 50 entrées	61.50 €
- Carte annuelle Jeune	
- Abonnement Enfant 5 entrées	

- Abonnement Enfant 10 entrées	13.40 €
- Abonnement Enfant 20 entrées	22.75 €
- Abonnement Enfant 50 entrées	47.60 €
- Carte annuelle Enfant	93.00 €
- Remplacement	2.85 €

Durée de validité des abonnements : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année.

IV. – TARIFS LOCATION INSTALLATIONS SPORTIVES

- Salles	3,50 €/heure
- Terrains	*
- Piscine	6.00 €/heure

Il est précisé que ces tarifs ont reçu un avis favorable de la Commission des Sports lors de sa réunion le lundi 2 novembre 2009.

Ces tarifs pourront être encaissés par la régie de recettes du service municipal des sports et de la piscine municipale

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- d'APPROUVE les tarifs ci-dessus.

Délibération n°28

Tarification spectacle vivant.

Extension des avantages réservés au public scolaire.

Rapporteur: Madame Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire.

Les tarifs de la saison culturelle 2009/2010 ont été votés en conseil municipal le 11 mai 2009.

Le public scolaire bénéficie du tarif de 5 euros pour les représentations en matinée au Théâtre du Péglé, au Municipal et à l'Espace François Mitterrand lorsque les groupes constitués sont accompagnés par des professeurs.

Lorsque le public scolaire n'est pas accompagné par des professeurs, la tarification appliquée est : au Théâtre du Péglé de 5 euros; au Théâtre Municipal de 8 euros, et à l'Espace François Mitterrand de 9.50 euros à 15.50 euros.

Ces tarifs ont été appliqués en fonction de la jauge de chaque salle et du coût des spectacles proposés.

Des professeurs et des parents ont sollicité que la tarification à 5 euros soit accordée aux élèves lors des représentations en matinées et en soirées même quand les élèves ne sont pas accompagnés par des professeurs.

Afin de favoriser l'accès à la culture à un large public scolaire, la faculté d'appliquer en direction des jeunes scolarisés non accompagnés par des professeurs le même tarif à 5 euros, en 2^{ème} catégorie, dans les trois salles de spectacles de la ville pour les spectacles en matinées et en soirées, est soumise à l'approbation de l'assemblée. La commission culturelle du mardi 27 octobre dernier a émis un avis favorable à cette proposition.

Le conseil municipal à l'unanimité

Oui, l'exposé du rapporteur :

- **Approuve** l'extension des avantages réservés au public scolaire exclusivement sur présentation de leur carte d'établissement scolaire ou attestation de l'établissement pour éviter tout abus.
- **Décide** d'appliquer pour la saison en cours se terminant en avril 2010, la tarification à 5 euros, en 2^{ème} catégorie, aux élèves lors des représentations tout public, en matinées et en soirées au Théâtre Municipal, au Théâtre du Péglé ainsi qu'à l'Espace François Mitterrand.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les différents documents se rapportant à cette décision.

Délibération n°29

Tarification spectacle vivant Billets exonérés pour les accompagnateurs de groupe Suite et fin de saison 2009/2010

Rapporteur: Madame Chantal DAVIDSON, Adjointe au Maire

Les tarifs de la saison culturelle 2009/2010 ont été votés en conseil municipal le 11 mai 2009.

Cependant, les accompagnateurs de groupes scolaires ont exprimé à plusieurs reprises en début de saison le souhait de bénéficier d'une exonération pour les spectacles proposés au cours de la saison Ville 2009/2010. Dans bien des équipements les accompagnateurs bénéficient d'une invitation pour 10 enfants accompagnés.

Jusqu'à présent, ils devaient acquitter comme les élèves la somme, en 2^{ème} catégorie, de 5 euros lors des représentations scolaires au Théâtre du Péglé et au Théâtre Municipal et de 9.50 euros à 15.50 euros à l'Espace François Mitterrand.

La commission culturelle du mardi 27 octobre 2009 s'étant prononcée favorablement sur cette demande d'exonération des accompagnateurs dans la mesure d'un accompagnateur pour 10 jeunes accompagnés,

Le conseil municipal à l'unanimité Oui, l'exposé du rapporteur

- **Approuve** cette demande d'exonération des accompagnateurs dans la mesure d'un accompagnateur pour 10 jeunes accompagnés,
- **Décide** d'appliquer l'exonération, en 2^{ème} catégorie, pour les accompagnateurs de groupes constitués à raison d'un accompagnateur pour dix élèves, durant la saison en cours se terminant en avril 2010,
- **Autorise** Madame le Maire à signer les différents documents se rapportant à cette décision.

Délibération n°30

Etudes surveillées :

- fixation des périodes du 1^{er} semestre 2010
- fixation du tarif par période pour 2010

Rapporteur: Madame Eliane DARTEYRON, Adjointe au Maire.

La ville de Mont de Marsan met en place des études surveillées dans les écoles élémentaires de la ville, assurées par des enseignants, ceux-ci étant rémunérés par la collectivité.

Les périodes d'études et les tarifs payés par les familles sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

La rentrée scolaire des vacances de Noël ayant lieu le 4 janvier 2010, je vous propose de fixer les périodes d'études surveillées selon le calendrier ci-dessous :

- du 4 janvier 2010 au 29 janvier 2010 : 16 jours
- du 1^{er} février 2010 au 12 mars 2010 : 15 jours (pas d'étude le 19 février 2010, veille des vacances scolaires)
- du 5 mars 2010 au 9 avril 2010 : 16 jours
- du 12 avril 2010 au 21 mai 2010 : 13 jours (pas d'étude le 16 avril 2010, veille des vacances scolaires)
- du 25 mai 2010 au 18 juin 2010 : 16 jours.

En outre, par délibération en date du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal avait fixé à 13,00€ le tarif des études surveillées pour2009.

Je vous propose de fixer ce tarif à 13,65€ pour l'année 2010.

Madame Rose LUCY: Vous avez choisi Madame la Maire de ne pas augmenter les impôts locaux, et ça c'est ce que vous avez promis aux Montois pour vous faire élire, mais en

revanche vous avez quand même augmenté tous les services à la charge des familles et tel que le disait Monsieur PINTO tout à l'heure : « 2010 sera dans la continuité de 2009 », on a vu des augmentations au niveau des tickets de cantine, piscine, pompes funèbres, maintenant on voit l'étude surveillée, c'est vrai que 0.65 centimes d'augmentation c'est peut être rien pour vous mais pour beaucoup de personnes ça représente. Par ailleurs, nous souhaiterions, avoir des précisions sur un sujet qui nous préoccupe, la diminution des rations alimentaires dans les cantines scolaires. Une note aurait été envoyée dans les écoles demandant de réduire les rations des repas des enfants. Evidemment les parents n'ont pas été informés de cette décision, ni par courrier, ni par téléphone. On a donc eu connaissance de cette situation, nous avons été alertés par les parents d'élèves qui nous ont dit qua l'on avait réduit à un cordon bleu pour deux enfants, un petit suisse et non pas deux. Vous allez me dire que vraisemblablement qu'il s'agit de lutter contre les problèmes d'obésité, mais faut-il vraiment répondre à ce problème là en diminuant et réduisant les rations des enfants, risquant peut être d'accroître des situations de mal-nutrition. En effet, si les enfants le midi ne mangent pas suffisamment, ils risquent d'amener des goûters ou des choses peut être beaucoup plus néfastes pour la santé à dix heures, voir l'après-midi, et évidemment ce n'est pas une chose que l'on peut accepter. Je ne pense pas, franchement, que ce soit les repas de cantine qui soient à l'origine de l'obésité, au contraire les repas de cantine peuvent assurer des repas équilibrés pour beaucoup d'enfants. Voilà, merci pour vos précisions.

Madame Eliane DARTEYRON: Simplement pour vous dire que non, nous n'affamons pas les enfants, qu'ils ont là une portion suffisante dans l'assiette mais que la ville de Mont de Marsan est adhérente au Plan National de Nutrition et Santé (PNNS), qui préconise d'adopter les recommandations relatives à la santé publique, la nutrition, la lutte contre l'obésité effectivement et le mieux manger. Dans ces conditions les proportions qui sont données aux enfants, ont été déterminées par le groupement d'études des marchés de restauration collectives et de nutrition. Certaines portions ont bien été revues à la baisse, pour les protéines et les lipides par contre d'autres ont été revues à la hausse pour les légumes, les fibres et les féculents. Nous appliquons ces recommandations avec une marge de sécurité de dix grammes supplémentaires par enfant. Voilà pour les quantités.

Madame le Maire : Je confirme qu'un cordon bleu c'est plein de gras.

Madame Rose LUCY: C'est l'exemple qui nous a été donné. Par exemple nous avons été interpellés sur des histoires de haricots, par exemple une cuillère par enfant ce n'est peut être pas suffisant. Enfin, quand il y a deux services, on dit au premier, il faut garder pour le second, le second dit, il n'y en a plus, enfin attendez, ou va t-on? Moi je trouve ça très grave. Par ailleurs, n'aurait-il pas été préférable que...

Madame le Maire : Arrêtez, arrêtez, vous êtes en train de dire que nous sommes en train d'affamer les enfants de Mont de Marsan, mais enfin...

Madame Rose LUCY: Je suis en train de vous dire que nous avons été sensibilisés par de nombreux parents, de ce fait j'ai été dans différentes écoles et en effet j'ai vu et on m'a dit ce qui en était. Il y avait une note, les parents n'ont pas été informés, Madame DARRIEUSSECQ, quand même la moindre des choses quant on prend de telles décisions, c'est peut être d'en référer aux parents, de les avertir de ce qui va se passer, et non pas d'avoir des gamins qui rentrent et qui disent : « J'ai eu la moitié d'un cordon bleu », et puis franchement je ne pense pas qu'un cordon bleu va être à l'origine d'un problème d'obésité. Agissons plutôt contre des chips le matin à la récréation ou contre des choses trop sucrées.

Madame le Maire: Madame LUCY, n'essayez pas de faire croire à la population que l'on est en train d'affamer les enfants. Madame LUCY, je voudrais vous répondre tranquillement, vous dire simplement que nous sommes pris entre la volonté de faire de la santé publique, c'est à dire d'avoir une action, moi vous me l'expliquez comme vous le voulez, d'avoir une action sur le surpoids et la santé des enfants qui est aussi l'une de nos priorités ou de rentrer dans ce système où il n'y a pas des gens complètement stupides qui préconisent les mesures qui sont prises et effectivement les sentiments que les parents peuvent avoir par rapport à ce type de mesures, parce qu'il n'ont pas ce type d'habitudes alimentaires à la maison, et effectivement il y a certainement des enfants, j'ai eu des enfants je sais ce que c'est les cantines, quand ils n'aiment pas les plats et bien ils ne mangent pas, ils mangent du pain et quand ils rentrent, ils meurent de faim, c'est un grand classique, mais nous avons peut être aussi notre rôle, d'essayer de leur donner une alimentation équilibrée et des habitudes alimentaires différentes. Alors je sais que le problème est difficile, je crois qu'il y a eu des discussions en conseils d'écoles avec les représentants des parents où les choses ont été certainement expliquées. Mais dans tous les cas ce n'est certainement pas pour affamer les enfants et ça je ne veux surtout pas entendre ce type de chose, ni pour faire des économies car très certainement ça demande beaucoup plus de vigilance, c'est pas forcément moins de matière. Nous essayons également de faire des repas BIO, je crois que là aussi il faut que nous y rentrions de plus en plus, qu'il y a des efforts qui sont faits, des efforts éducatifs pour la santé publique et je ne voudrais pas qu'on nous le reproche.

Madame Rose LUCY: Écoutez, vous m'avez fait dire des choses que je n'ai pas dites, je suis en train tout simplement de vous alerter, je pense que les parents doivent être informés des différentes mesures qui sont prises dans les cantines et que par ailleurs je ne pense pas que les repas aux cantines soient vraiment la cause d'un problème d'obésité des enfants, sincèrement.

Madame le Maire : Ca excusez-moi, c'est un ensemble, je ne sais pas si vous êtes experte dans le domaine mais je pense que c'est un ensemble.

Madame Rose LUCY: Vous êtes certes plus experte que nous sur beaucoup de choses, mais là-dessus, moi je ne pense pas sincèrement que ce soit une cuillère d'haricots en plus ou un petit suisse en plus qui va rendre les enfants obèses. Ne me faites pas dire non plus ce que je n'ai pas dit.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- -APPROUVE les périodes et les tarifs de l'étude surveillée comme précisé ci-dessus.
- -AUTORISE Madame le Maire à signer les différents documents ou pièces se rapportant à la décision.

Délibération n°31

Attribution de bourses pour les études surveillées pour le 2 ème semestre 2009

Rapporteur: Madame Eliane DARTEYRON, Adjointe au Maire.

Des études surveillées sont mises en places dans les écoles élémentaires. A ce titre, la Ville de Mont-de-Marsan accorde des bourses municipales à certaines familles Montoises sur présentation d'un dossier en fonction du quotient familial.

Pour le 2^{ème} semestre 2009, 20 dossiers ont été constitués.

Au titre du 2 ème semestre 2009, 20 dossiers de demandes de bourses municipales ont été constitués. Après examen de ces dossiers et au vu du quotient familial, 20 bourses peuvent être attribuées pour un montant total de 253.50 €.

Je vous propose donc d'accorder ces bourses comme indiqué dans le tableau ci-joint :

Madame le Maire : Une chose que je n'ai pas dite également à propos des tarifs, aussi longtemps que je me souvienne, par expérience personnelle, les tarifs des tickets de cantines ont augmentés tous les ans régulièrement. Je dis aussi «longtemps », par expérience personnelle, que je m'en souvienne donc je pense que quelque chose n'est pas très nouveau dans ce type d'augmentation et que en même temps nous n'augmentons pas les impôts.

Madame Rose LUCY: Les tarifs augmentent depuis que vous êtes là, chaque année.

Madame le Maire: Mais Madame LUCY, j'ai eu quatre enfants, j'ai fait la queue pour avoir des tickets de cantines chaque année et je peux vous dire que tous les ans il y avait des augmentations de tickets de cantines et que ça a toujours existé, Madame LUCY, ne soyez pas de mauvaise foi. Ceux qui en on le plus besoin ne voient pas les prix augmenter, c'est-à-dire le premier quotient familial.

Le conseil municipal à l'unanimité Ouï l'exposé du rapporteur

- -APPROUVE les décisions d'attribution des bourses dans les conditions présentées dans le tableau ci-joint.
- -AUTORISE Madame le Maire à signer les différents documents ou pièces se rapportant à la décision.

Délibération n°32

Monsieur Renaud LAGRAVE: je renouvelle mes remerciements Madame le Maire d'avoir bien voulu mettre à l'ordre du jour ce vœu. Pour que les nombreuses personnes qui sont en train de nous écoutez je vais le lire même si on a eu une grande partie du débat tout à l'heure.

Projet de vœu du Conseil Municipal de Mont de Marsan du 24 Novembre 2009

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

<u>Considérant</u> qu'en vertu de la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité », qu'elle est porteuse des préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;

<u>Considérant</u> que le projet de loi de finances pour 2010 présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression mal compensée de la taxe professionnelle et que le texte relatif à la réforme des collectivités territoriales préparé par le Gouvernement limiterait la possibilité, pour les départements et les régions, de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et donnerait aux préfets le pouvoir de modifier la carte de l'intercommunalité, éventuellement contre l'avis de la majorité des communes concernées ;

<u>Considérant</u> que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir ;

<u>Considérant</u> que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité devrait, au contraire, être consolidée, afin que les collectivités locales qui sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens, puissent rester les garantes des investissements nécessaires pour le futur, assurant déjà les trois quarts des efforts publics dans ce domaine;

Le Conseil municipal de Mont de Marsan réuni le Mardi 24 Novembre 2009 à 19h00 :

- **AFFIRME** son attachement à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- **FORMULE** le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;
- **EXPRIME** son inquiétude face à la réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, face à la réforme de la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, largement à la charge des ménages, et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;
- **SOUHAITE** que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes ;
- **APPELLE** le Gouvernement et les Parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales, à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Je crois que tout est dit même si vraisemblablement il peut manquer des choses dans l'actualité de nos débats, des débats parlementaires, une immense majorité en tout cas de ce que nous avons exprimé tout à l'heure lors du débat sur les orientations budgétaires, est je crois compris dans ce vœu au vote du conseil.

Madame le Maire : Je vous dis bien souvent que les vœux et autres qui ne nous concernent pas le territoire ou du moins nos politiques, nous n'en tenons pas cas, mais là bien entendu c'est un vœu qui concerne les collectivités territoriales et donc les collectivités locales et leurs financements. Votre texte ne me paraît pas tout à fait mauvais ni tout à fait bon, il y a si vous le voulez des choses auxquelles j'adhère et où nous pouvons adhérer sans problème et puis certains passages qui sont exprimés avec en fait des allégations mais nous n'avons pas de bases pour pouvoir dire les choses de façon aussi certaines. Vous parlez de la suppression mal compensée de la taxe professionnelle, pour l'instant nous n'en savons rien car ce n'est pas terminé, vous parlez également de l'inquiétude de la réduction des dotations versées par l'État aux collectivités face à la réforme de la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, c'est vrai que ça je l'ai exprimé mais les choses ne sont pas encore réparties, vous parlez également des collectivités et des compétences des collectivités où vous souhaitez que tous gardent les compétences générales, je ne suis pas forcément en accord et je l'ai exprimé tout à l'heure, moi ce que je vous propose je pense effectivement qu'il faut faire un vœu et je pense que nous devons pouvoir arriver à faire un texte que tous soyons capable de voter, avec quelques modifications de votre texte et quelques reprises de votre texte. Si vous l'acceptez, je vous propose de le lire ce texte qui peut faire la synthèse de ce que nous pouvons voter ensemble et qui effectivement sera un vœu pour dire notre inquiétude et notre vigilance vis-à-vis de ce qui peut se passer dans les semaines et mois à venir. Je vais donc vous lire à la vue de votre texte, notre proposition.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire de Mont de Marsan.

Le projet de loi de finances 2010 présenté par le Gouvernement français prévoit un certain nombre de mesures qui impacteront directement les finances et le fonctionnement de la ville de Mont de Marsan.

Il apparaît au sein de la classe politique un certain consensus autour de deux nécessités :

- La suppression de la taxe professionnelle, qui nuit indéniablement au tissu économique et industriel français.
- La clarification du « mille-feuilles » administratif français.

Le principe de cette double réforme apparaît donc pertinent et opportun.

En revanche, des questions se posent et font planer l'inquiétude chez les élus locaux de toutes tendances politiques. Le calendrier politique choisi pour cette double réforme y est sans doute pour beaucoup.

En effet, supprimer la taxe professionnelle, ressource essentielle et dynamique des collectivités locales, avant que la réforme des collectivités locales ne soit aboutie semble problématique.

Nous pouvons effectivement envisager et même souhaiter une simplification des financements des opérations publiques, mais encore faut-il garantir aux collectivités les moyens d'assumer l'ensemble des compétences qui resteront à leur charge. Il apparaît donc urgent de formaliser les domaines de compétences de chacun.

L'investissement des collectivités locales est un élément absolument essentiel de l'économie et de l'emploi en France. Il est indispensable que les projets de réformes en cours permettent de garantir leur capacité et leur autonomie financière.

Cela ne doit toutefois pas occulter le débat des finances publiques en France. Le déficit structurel et exponentiel de l'Etat doit nous amener à nous poser les bonnes questions. Il est probablement illusoire d'envisager que l'Etat puisse seul relever ce défi immense, tout en continuant à exercer ses compétences essentielles dans les meilleures conditions : éducation, santé, défense...

Les collectivités locales ont certainement leur rôle à jouer dans la régulation des dépenses publiques. Nous avons montré à Mont de Marsan, comme ailleurs, qu'il était possible de rationnaliser nos dépenses sans nuire ni au niveau d'investissement, ni au service rendu à la population, ni à l'emploi et tout cela sans augmenter les impôts. Cet effort de rigueur et d'efficacité doit être mené de façon large dans l'ensemble des collectivités.

Mais un tel effort ne peut être demandé que de façon concertée, sans priver pour autant les collectivités de leurs marges de manœuvre et de leurs moyens d'actions.

Ainsi, le Conseil municipal de Mont de Marsan, réuni le Mardi 24 Novembre 2009 :

Ouï l'exposé du rapporteur Le conseil municipal à la majorité

- **AFFIRME** son attachement à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- **FORMULE** le vœu que les capacités d'initiative et de financement des collectivités territoriales soient préservées et garanties ;
- **EXPRIME** son souhait que le Gouvernement offre une visibilité pluriannuelle aux collectivités quant à leurs dotations ;
- **FORMULE** le vœu que les collectivités territoriales puissent continuer de bénéficier de ressources dynamiques pour exercer leurs compétences ;
- **FORMULE** le vœu que toute nouvelle répartition des compétences soit accompagnée du transfert des ressources financières correspondantes ;
- **AFFIRME** sa vigilance quant à l'évolution du niveau de dotations versées par l'Etat aux collectivités locales en 2010 et dans les années à venir ;
- **SOUHAITE** que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes ;
- **APPELLE** le Gouvernement et les Parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales, à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

Monsieur Renaud LAGRAVE: L'avantage que vous avez c'est que nous vous avons envoyé votre vœu il y a dix jours, donc on découvre un peu le votre. J'y vois trois problèmes Madame Le Maire, la première chose c'est que vous atténuez un petit peu le sens en mettant un petit peu plus de liant, on peut comprendre pourquoi. Je pense que l'on a un désaccord important sur la question de la compétence générale parce que vous avez enlevé ce passage là, qui est un vrai sujet, je pense dans la réforme et qui est vraiment problématique, pour moi en ce qui me concerne. Par rapport à la taxe professionnelle, moi je maintiens, vous avez dis qu'il n'y a pas information, je maintiens, je persiste et je signe sur la suppression mal compensée de la TP. Pourquoi on dit cela et sur les désengagements de l'Etat ? Parce que si on fait le calcul de tout ce que j'ai dit tout à l'heure sur les passeports, sur le recensement, et ainsi de suite, il v a beaucoup de communes qui l'on fait d'ailleurs pour dire, voilà combien ca coûte et comment cela a été compensé et comment ça a été mal compensé. Sur les engagements de l'Etat, j'ai écouté comme vous les discours des uns et des autres la semaine dernière et pour essayer d'atténuer le choc auprès des collectivités territoriales, la réalité elle est où ? Elle est qu'à chaque fois où il y a des transferts vers le département vers la région vers les communes, à chaque cela n'a pas été compensé ou peu compensé et mal compensé et donc comment voulez-vous, et c'est la portée aussi de ce que nous avons écrit dans ce vœu, c'est de dire qu'aujourd'hui face au déficit de l'Etat, comment voulez-vous que l'Etat trouve demain les six milliards d'euros dont je parlais tout à l'heure pour compenser la baisse de la taxe professionnelle pour les entreprises par an, douze milliards l'année prochaine, six milliards les années suivantes, pour verser aux collectivités territoriales sous la forme des contributions dont on a parlées. Je suis pour ma part persuadé que la mauvaise compensation pour les collectivités territoriales est évidemment à l'ordre du jour et que la deuxième chose et là on est d'accord puisque vous l'avez réécrit, sur l'évolutivité évidemment de ces compensations qui sera évidemment bloquée, et qui amènera tout simplement un certain nombre de collectivités à réfléchir à deux fois avant d'aller faire une zone artisanale, une zone industrielle et à faire venir les entreprises. J'ai même entendu un certain nombres d'élus, qui commençaient à dire que de plutôt que de créer des zones industrielles, des zones artisanales, et bien que plutôt de faire ça, plutôt faire du résidentiel parce que au moins on peut avoir les impôts locaux. Donc je veux juste vous dire qu'il y a deux sujets qui me préoccupent et que je ne retrouve pas dans ce que vous avez mis, j'ai compris que c'était une divergence entre nous mais bon c'est comme ça, c'est pas très grave, sur la question évidemment de la compétence générale, et sur la question de la portée, je le dis de cette réforme de la taxe professionnelle qui franchement aujourd'hui n'est pas bien mesurée par la population mais qui ne va pas tarder à apparaître au grand jour dans les semaines et mois qui viennent et sur la compétence générale aussi. Il faut quand même appeler un chat un chat, aujourd'hui il y a un certain nombre de collectivités dans les Landes qui assurent le transport gratuit des élèves. Si demain ce n'est plus la compétence du Département en l'occurrence c'est ce que l'on a compris, ça ne le sera plus, parce que d'après ce que l'on a compris par les premiers arbitrages qui son faits par votre ami Marleix je vous signale que ce n'est pas tout à fait ce qu'il va y avoir dans le projet de loi pour le département. Le résultat des courses s'il n'y a plus cette compétence, donc la faculté d'avoir de l'innovation comme je le disais tout à l'heure, par exemple sur le transport scolaire gratuit, c'est cent vingt trois euros par enfant, par famille et par trimestre qu'il faudra payer. Donc là aujourd'hui, on peut dire aujourd'hui que ce n'est pas grave, on aura ce débat plus tard mais la question de la compétence générale et de la compétence partagée en l'occurrence sur un certain nombre de chose, je le redis et j'ai dit tout à l'heure, c'est la question de l'innovation dans notre pays qui est en cause et qui est remise en cause par ce projet de loi. C'est la raison pour laquelle, je prends acte d'un certain nombre d'avancées spectaculaires dans ce que vous proposez comme vœu mais nous maintenons quand même le notre qui nous paraît toujours d'actualité et toujours aussi pertinent.

Madame le Maire : Je vais vous répondre rapidement car je crois que nous avons largement échangé auparavant, je crois que dans ce que l'on propose, je pense que l'essence même de la décentralisation est un sujet particulièrement important. Les compensations, je crois que les choses sont écrites, « formule le vœu que toute nouvelle répartition de compétence soit accompagnée des ressources financières correspondantes », c'est ça en fait lorsque l'on a une nouvelle compétence, il faut avoir la ressource avec. La compétence universelle ou les compétences vraiment déterminées, c'est un vrai débat, mais moi je vous dit que l'on place la charrue avant les bœufs. Vous me parliez des transports, quelqu'un aura bien la compétence des transports et cette collectivité là, il faut qu'elle ait les recettes pour faire fonctionner cette compétence. Vous dites, qu'elle ne les aura pas, pourquoi ?, la répartition qui sera faite entre les régions, départements, les communautés d'agglomérations et les communes, devraient tenir compte si ce n'est pas le cas et je serai la première à m'insurger bien entendu, devrait tenir compte de ses compétences et des pourcentages par rapport aux différentes taxes, devrait tenir compte de ses compétences, nouvelles ou pas nouvelles. Alors l'innovation, je ne comprends pas, j'ai l'impression d'avoir Monsieur Alain ROUSSET devant moi, il décline tout par rapport à l'innovation, il ne parle que de l'innovation, avec l'argent public, mais l'innovation...

Monsieur Renaud LAGRAVE : Mais il a raison en plus sur l'innovation Madame le Maire, il a raison, ça sera pareil pour vous il faut bien le comprendre.

Madame le Maire : Je ne comprends pas en quoi l'innovation, le développement économique vont pâtir de situations mais bien entendu que la Région aura toujours la compétence pour le développement économique et l'innovation.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Vous en êtes sur de ça ?

Madame le Maire: Mais bien entendu. Je vais vous dire, je ne suis pas d'accord avec tout ce qui se passe là et je suis inquiète sur la fiscalité et la réforme, il faut vraiment être très vigilant. Mais quand même, vous êtes en train de dresser un tableau complètement négatif, complètement noir. Je vous assure que le citoyen, lui, quand on lui parle de difficultés pour faire un dossier, quand on lui parle de mille-feuilles, quand on lui parle de choses incompréhensibles, il est capable. Par contre peut être effectivement que pour les inaugurations on verra moins de monde, peut être qu'il y aura moins de monde pour couper les rubans. J'ai compris beaucoup de choses depuis ces quelques années que je suis dans le monde politique. Vous avez un dossier important, comme par exemple les travaux pour les vestiaires de Boniface, c'est vrai qu'il y a eu un financement important, de la Région, du Département et de l'Etat. L'Etat, c'est l'Etat c'est particulier, mais dans les compétences, après tout pourquoi la région et pourquoi le département. S'il n'y en avait qu'un de compétent en sport, il donnerait la somme au lieu de donner deux fois trois cent soixante quinze mille, il donnerait cent cinquante mille et on n'en parlerait plus, ça simplifie les choses. Ca simplifie notre travail d'élus, ça simplifie le montage des dossiers et ça n'entraîne rien de plus à ce dossier qu'un financement, mais il faut que la collectivité qui a cette compétence, ait les finances et les moyens de le faire.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Parce que vous pensez vraiment que c'est ça qui est en train d'être discuté au parlement ? Ca m'intéresse parce qu'on a pas vu le même débat. Ce n'est

absolument pas ce qui va être choisi, Madame le Maire, la voie qui est en train d'être choisie n'a absolument rien à voir, y compris sur la question des finances des collectivités territoriales, c'est la fin de l'autonomie fiscale, enfin vous avez bien vu ce qui se passe avec la fiscalité de la région, et de la fiscalité du département qui va avec la réforme de la TP qui va pratiquement disparaître. Je veux dire par là, que nous devons être sérieux, dans le merveilleux monde des bisounours DONT vous parlez là, ça serait extraordinaire qu'il y ait une réforme comme ça, mais on est pas dans ce contexte là, on est dans un temps où l'on va supprimer la possibilité, et j'insiste même si vous me comparez à Monsieur Alain ROUSSET, merci, j'insiste sur la question de l'innovation où je vais vous citer quelques exemples : si aujourd'hui vous êtes en charge deux collectivités, si demain vous voulez accueillir des entreprises, aujourd'hui vous pouvez le faire, mais si la compétence va uniquement à la région, imaginons, pensez-vous sérieusement Madame le Maire, qu'il va y avoir, je ne doute pas d'ailleurs de votre mobilisation personnelle sur ces sujets, pensez-vous que dans des collectivités, dans des départements, dans des communes, il va pas y avoir un certain nombre de choix qui vont se faire au détriment de l'industrie et de l'emploi au profit justement de résidentiels. On va faire du résidentiel comme ça au moins on est sûr que l'on aura pas d'embêtement, excusez-moi l'expression. De plus qui va accueillir aussi les entreprises qui sont en zones Sévéso, les entreprises où effectivement il y a un petit peu d'embêtement pour la collectivité. C'est ça la vrai question et donc par rapport à ça, si aujourd'hui vous n'avez plus de compétence sur ces questions là, c'est la question du développement économique et c'est d'autres questions aussi et également un libre choix d'administration puisque moi j'avais compris que dans le code des collectivités territoriales et dans la loi, il y avait la libre administration des collectivités territoriales. Or, les deux projets qui sont aujourd'hui à l'étude sont la négation de ces principes.

Madame le Maire: Vous savez très bien qu'à l'heure actuelle, les régions conserveront la compétence du développement économique et les intercommunalités également, puisque ce sont les territoires pertinents pour pouvoir agir et vous me disiez, « mais qui ?», nous aurons des conseillers régionaux, des conseillers territoriaux. Là où je suis d'accord avec vous dans ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est qu'effectivement il y a eu une campagne médiatique un peu désagréable vis-à-vis des élus qui était à mon avis scandaleuse et qui remettait en cause l'utilité des élus et où l'on faisait un préalable et un fait particulièrement important de diminuer les élus de moitié. Moi je verrais pas le problème comme ça. Je pense qu'effectivement un élu pour cent personnes, je ne suis pas sûre non plus que se soit rationnel, on peut, peut être faire un petit mieux. Des cantons de huit mille personnes, si il y a une personne qui s'occupe de deux ou trois cantons, il ne sera pas débordé non plus, mais il fera quand même de la proximité. Il y aura quand même les communautés de commune et les mairies, vous allez quand même penser quand même qu'il y a d'autres structures dans les intercommunalités. Les intercommunalités vont prendre une importance capitale,...

Monsieur Renaud LAGRAVE: C'est le cas aujourd'hui, le conseiller territorial, Madame le Maire, d'après ce que j'ai lu et d'après ce que j'ai compris, ça va être plutôt au alentour de vingt mille habitants et il va siéger en même temps à la région et au département. Je ne sais pas quel est votre emploi du temps en tant que conseillère régionale, mais enfin doubler les représentations dans les collèges, les lycées, les maisons de retraites, il va falloir quelqu'un qui soit à temps plein et en plus qui sera professionnel. Franchement c'est la négation d'un certain nombres de choix et de modes électoraux qui sont purement et simplement scandaleux avec une élection à un tour. On a inventé ça uniquement dans l'ancien régime et on se doute bien qui l'a mis en place.

Madame le Maire: Cela arrêtera le cumul des mandats pour certains aussi peut être, de moitié peut être pas mais on peut trouver un juste milieu. Par contre, la où je vous rejoins à titre personnel c'est sur la façon dont les élections des conseillers territoriaux sont proposées avec lesquelles je suis en totale opposition, bien entendu, parce qu'une proportionnelle à un tour, où on se resserre une première fois et on se resserre une deuxième fois, ça tue tout ce qui ne sont pas dans le bipartismes et il se trouve que je pense que nous avons besoin de toutes les voix pour justement de parler de concert et pouvoir exprimer nos opinions.

Madame Rose LUCY: Contre le cumul des mandats, vous allez arrêter quel mandat?

Madame le Maire : Eh bien, vous le saurez peut être bientôt. Je vous en informerai quand je le déciderai.

Monsieur Alain BACHE: Madame le Maire, on va être confronté ce soir à une problématique. Il y a deux vœux pieux, (rires...) pour l'heure et parler de la taxe professionnelle comme impôt imbécile, moi je suis tout à fait contre, parce que c'est pas forcément un impôt imbécile. Au départ de pense que ça partait d'un bon sentiment, effectivement moi j'ai toujours la faiblesse d'expliquer les choses, tout à fait simplement, je n'ai jamais vu un employeur quel qu'il soit prendre dans sa poche ses propres billets pour payer la taxe professionnelle. Ceux qui payent la taxe professionnelle, sont ceux qui achètent. Parce que quand je vais acheter un stylo bic, il y a la part de la taxe professionnelle qui est comprise dedans. Il est normal que les entreprises payent le développement de la collectivité parce qu'effectivement la collectivité va leur réaliser des routes, des réseaux etc...Donc faisons attention mais il y a la TVA et tout dedans, quand vous achetez un stylo bic, il y a tout dedans.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Je ne sais pas qui paye personnellement de ses propres deniers la taxe professionnelle.

Monsieur Alain BACHE: C'est in fine avec le service que vous faites payer la taxe professionnelle.

Monsieur Bertrand TORTIGUE: Je paye une ligne « taxe professionnelle ».

Monsieur Alain BACHE : Vous la facturez quand même à quelqu'un Monsieur TORTIGUE ?

Monsieur Bertrand TORTIGUE: A l'Etat.

Monsieur Alain BACHE: Mais pas forcément à l'Etat, vous facturez aux gens que vous soignez...

inaudible

Madame le Maire : On peut enlever « impôt imbécile » si vous le voulez. « La suppression de la taxe professionnelle nuit indéniablement au tissu économique et industriel Français. »

Monsieur Alain BACHE: L'impôt le plus imbécile c'est quand même, les taxes que l'on paye les uns et les autres au niveau de la taxe d'habitation, ce n'est pas la plus égalitaire qu'il soit. D'ailleurs ça serait bien qu' une véritable réforme soit menée à terme sur la taxe

d'habitation. Si en plus on veut rendre l'impôt égalitaire, banco, il faut taxer aujourd'hui les revenus qui échappent à toute fiscalité et ce sont plusieurs milliards d'euros.

Madame le Maire : Que proposez-vous pour ces textes alors ? J'enlève « impôt imbécile ».

Monsieur Alain BACHE: Entre autre et qu'on y rajoute effectivement qu'il faut aller chercher l'argent aujourd'hui qui échappe à toutes les taxations, c'est ça la véritable réforme qu'il faut avoir. Après il faut que les collectivités elles puissent continuer à assumer leur autonomie dans leur cadre de leur décentralisation.

Madame le Maire: On vote pour ou contre les deux, vous êtes d'accord Monsieur LAGRAVE?

Monsieur Renaud LAGRAVE: Si vous voulez voter le notre c'est avec plaisir.

Madame le Maire : On commence par lequel ?

Monsieur Renaud LAGRAVE: On commence par le notre Madame le Maire

Madame le Maire : Par le votre ?

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Plutôt que de faire deux votes, on pourrait voter l'un contre l'autre?

Monsieur Renaud LAGRAVE: Pas de problèmes Monsieur TORTIGUE, l'un contre l'autre me va très bien.

Madame le Maire: Bien, on va en voter un parce que je pense que c'est important que l'on en vote un. On montre notre détermination, moi je préfère le mien je vous le dis. Alors qui est d'avis de voter la proposition de motion du groupe « Ensemble pour Mont de Marsan » : huit; et qui est d'avis de voter le vœu du Conseil Municipal de Mont de Marsan : vingt sept. J'enlèverai « impôt imbécile », Monsieur BACHE et j'y tiens absolument. Je vous remercie.

La séance est levée à 23 h 30

Geneviève DARRIEUSSECQ Maire de Mont de Marsan, Conseillère Régionale d'Aquitaine.